



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/12
20 octobre 2011

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-cinquième réunion
Bali, Indonésie, 13 – 17 novembre 2011

**RAPPORT SUR LA MISE EN OEUVRE DES PROJETS APPROUVÉS COMPORTANT DES
EXIGENCES PARTICULIÈRES POUR LA REMISE DES RAPPORTS**

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Introduction

1. Le Secrétariat a demandé aux agences bilatérales et aux agences d'exécution de soumettre à la 65^e réunion les rapports périodiques dus sur la mise en œuvre des plans nationaux d'élimination (PNE), des plans de gestion de l'élimination en phase terminale (PGEPT), des plans sectoriels et des projets de démonstration et d'investissements relatifs aux HCFC, pour lesquels des conditions particulières de compte rendu étaient prévues dans les accords correspondants et dans les décisions pertinentes prises par le Comité exécutif entre les 59^e et 64^e réunions.

Structure du document

2. Le Secrétariat a classé les rapports périodiques en quatre sections:

Section I: Plans nationaux d'élimination (PNE) et plans de gestion de l'élimination en phase terminale (PGEPT);

Section II: Plans d'élimination du bromure de méthyle;

Section III: Plans d'élimination sectorielle; et

Section IV: Projets de démonstration et d'investissements relatifs aux HCFC.

I. PLANS NATIONAUX D'ÉLIMINATION (PNE) ET PLANS DE GESTION DE L'ÉLIMINATION EN PHASE TERMINALE (PGEPT)

3. Le PNUD, le PNUE, l'ONUDI et la Banque mondiale ont soumis les rapports ci-après :

a) Afghanistan: Plan national d'élimination: Rapport de vérification pour 2009 et 2010 (PNUE);

b) Équateur: Plan national d'élimination des CFC: Rapport périodique et programme annuel de 2010 (PNUE/ONUDI);

c) Égypte: Plan national d'élimination des CFC: Rapport périodique de 2010 (ONUDI);

d) Philippines: Plan national d'élimination des CFC: Rapport périodique cumulatif pour 2003-2010 (Banque mondiale);

e) Tunisie: Plan national d'élimination des SAO: Rapport périodique sur le plan d'exécution biennal de 2010-2011 (Banque mondiale).

4. Le Secrétariat a examiné les rapports soumis à la lumière des propositions de projets originales, des données sur les SAO communiquées au titre de l'Article 7 du Protocole de Montréal par les gouvernements visés, des rapports périodiques antérieurs soumis au Comité exécutif, ainsi que des décisions pertinentes du Comité exécutif et de la Réunion des Parties.

5. Le Secrétariat a noté par ailleurs que les rapports des pays ci-après ont été reçus après la date limite de huit semaines avant la 65^e réunion: Burkina Faso (rapport de vérification du PGEPT); Chine (rapport périodique et rapport de vérification sur le secteur des solvants); Côte d'Ivoire (rapport de vérification du PGEPT); Indonésie (rapport de vérification du PNE); Kirghizistan (rapport périodique sur

le PGEPT); Sao-Tomé-Et-Principe (rapport de vérification du PGEPT). Le Secrétariat n'a pas été en mesure d'étudier ces rapports, qui seront soumis à l'examen de la 66^e réunion.

Recommandation du Secrétariat

6. Le Comité exécutif est invité à demander aux agences bilatérales et aux agences d'exécution concernées de soumettre à la 66^e réunion des rapports périodiques complets sur l'exécution des plans nationaux d'élimination et des plans de gestion de l'élimination en phase terminale qui n'ont pas encore été remis aux termes des décisions particulières prises entre les 59^e et 64^e réunions, et qui sont donc dus.

Afghanistan: Plan national d'élimination: rapport de vérification pour 2009 et 2010 (PNUE)

7. Le PNE, dans lequel le gouvernement de l'Afghanistan s'engage à éliminer tous les CFC d'ici le 1^{er} janvier 2010 et tous les CTC d'ici le 1^{er} janvier 2007, avait été approuvé par le Comité exécutif à sa 47^e réunion. Des rapports périodiques, des plans d'exécution annuels et des rapports de vérification de la consommation avaient été présentés aux 51^e, 54^e, 57^e et 60^e réunions. Un rapport périodique a également été présenté à la 64^e réunion, toutefois sans être accompagné de rapports de vérification. Le Comité exécutif a demandé au PNUE de lui présenter les rapports de vérification pour 2009 et 2010 au plus tard à sa 65^e réunion (décision 64/13 b)).

Rapport de vérification

6. En 2009, un vérificateur indépendant a mené un audit de la consommation de SAO de 2009/2010, et a conclu que la consommation totale de SAO, à l'exception des HCFC, était de 27,0 tonnes PAO de CFC-12 en 2009 et de zéro en 2010. Le rapport de vérification indiquait en outre que le bureau national de l'ozone n'a pas délivré de licence d'importation de CFC en 2009 ni en 2010, et que la consommation de 2009 était due à la libération réglementée de 27 tonnes PAO de CFC-12 importées en 2008. Cette année là, les douanes afghanes avaient arrêté une expédition de 67 tonnes PAO. Quarante tonnes PAO ont été libérées, conformément au quota pour 2008, et les 27 tonnes PAO restantes ont été retenues par les douanes. En 2009, les importations excédentaires ont été libérées sur le marché intérieur et comptées comme consommation de cette année. Le rapport a conclu par ailleurs que des mécanismes adéquats sont en place pour assurer l'application des règles et règlements sur les SAO.

Observations du Secrétariat

8. Le Secrétariat a noté que le rapport de vérification présenté par le PNUE au nom du gouvernement de l'Afghanistan est conforme à la décision 64/13 b). Les quantités vérifiées de 27 tonnes PAO de CFC en 2009 et de zéro tonne pour 2010 correspondent aux données du programme de pays du gouvernement pour ces deux années. La consommation vérifiée de 2009 correspond également aux quantités indiquées au titre de l'Article 7. Depuis 2007, le gouvernement a déclaré une consommation nulle de CTC au titre de l'Article 7 du Protocole de Montréal. Au 10 octobre 2011, l'Afghanistan n'a pas encore communiqué de données de 2010 au titre de l'Article 7, bien que le rapport de vérification, daté de mai 2011, ait indiqué que les données de 2010 sont soumises au Secrétariat de l'Ozone.

9. En réponse à une demande de clarification sur les risques de commerce illicite de SAO, le PNUE a assuré que, malgré la situation difficile actuelle dans le pays, le système de contrôle des importations/exportations de SAO fonctionne bien.

Recommandation du Secrétariat

10. Le Comité exécutif est invité à prendre note du rapport de vérification de la consommation de SAO en Afghanistan pour 2009 et 2010.

Équateur: Plan national d'élimination des CFC: Rapport périodique et programme annuel de 2010 (PNUE/ONUDI)

11. Le PNE, dans lequel le gouvernement de l'Équateur s'engage à éliminer tous les CFC pour le 1^{er} janvier 2010, avait été approuvé par le Comité exécutif à sa 41^e réunion en vue d'une mise en œuvre par la Banque mondiale. Le Comité exécutif avait approuvé en principe un financement d'une valeur totale de 1 689 800 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 126 135 \$US. Les cinq tranches de financement prévues dans le PNE ont été libérées. L'accord conclu entre le gouvernement de l'Équateur et la Banque mondiale a expiré en septembre 2009, et les fonds non utilisés des trois dernières tranches ont été virés de la Banque mondiale au PNUE, en sa qualité d'agence principale, et à l'ONUDI, à titre d'agence d'exécution coopérative, conformément à un accord révisé établi à la 61^e réunion (soit 193 155 \$US pour le PNUE et 280 000 \$US pour l'ONUDI). Le PNUE a été chargé de présenter un rapport périodique sur la mise en œuvre du PNE au plus tard à la 64^e réunion (décision 61/36).

Rapport périodique

12. Le PNUE et l'ONUDI prévoient l'exécution des activités ci-après: mise à jour de la législation sur les SAO; programmes de formation des agents de douane et des techniciens en réfrigération aux bonnes pratiques et fourniture d'outils d'entretien aux ateliers de réparation de climatiseurs d'automobile; création d'un centre de régénération de CFC; application d'un programme d'utilisation ultime de CFC pour les refroidisseurs; et mise sur pied d'installations de destruction de CFC. Jusqu'ici, l'ONUDI a réalisé le programme d'utilisation ultime, le centre de régénération, les installations de destruction et une partie de la formation de techniciens. Comme la plupart des refroidisseurs n'utilisent plus de CFC, le programme d'utilisation ultime des refroidisseurs a été reconverti à la récupération des CFC de 330 000 réfrigérateurs ménagers qui seront remplacés par des appareils à rendement énergétique plus efficace, dans le cadre d'un programme exécuté par le ministère de l'Industrie et de la Productivité. Des experts de l'Institut national de formation SECAP ont été formés à la récupération de CFC de ces appareils ménagers et un accord a été conclu avec le BNO et SECAP pour assurer la formation, la certification et l'octroi d'équipement aux techniciens. Par ailleurs, une mini-machine à plasma a été installée au sein du SECAP pour la destruction de tous les CFC récupérés par le programme de remplacement des réfrigérateurs ménagers. Un centre de régénération a également été mis sur pied au SECAP, visant davantage le HCFC-22 que le CFC-12. Les unités de régénération et de destruction seront mises en exploitation en novembre 2011.

13. Dans le cas des activités du PNUE, le document de projet a été signé en septembre 2011 entre le gouvernement de l'Équateur et le PNUE. La législation sur les SAO a été mise à jour, notamment le système de licences d'importation et de quotas des HCFC, et un décret ministériel est en cours d'approbation. La formation d'agents de douane ne commencera qu'après l'approbation du décret, au dernier trimestre de 2011. Le gouvernement de l'Équateur a poursuivi la mise en œuvre des mesures de politique liées au contrôle des importations/exportations, notamment des équipements à base de CFC, ainsi que la sensibilisation du public.

Rapport financier

14. En date de septembre 2011, l'ONUDI a dépensé 272 000 \$US sur les 280 000 \$US approuvés, et le PNUE a indiqué des dépenses de 40 000 \$US et des obligations de 153 511 \$US sur le montant approuvé de 193 155 \$US. Le solde des tranches de l'ONUDI (8 000 \$US) servira à installer et à exploiter les appareils de récupération et de régénération achetés en 2011, tandis que le solde des tranches du PNUE (153 155 \$US) sera utilisé dans les activités prévues, qui se poursuivront jusqu'en juillet 2012.

Observations du Secrétariat

15. En examinant le rapport périodique sur le PNE, le Secrétariat a pris en considération la soumission de la phase I du PGEH de l'Équateur à la présente réunion (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/31). Le Secrétariat a rappelé aux agences que les rapports obligatoires de vérification indépendante de la consommation pour les exercices 2009 et 2010 n'ont pas été soumis. Le PNUE a expliqué que les rapports de vérifications étaient en cours de rédaction et seront soumis si possible avant la 65^e réunion.

16. Le gouvernement de l'Équateur a annoncé au titre de l'Article 7 une consommation nulle de CFC en 2010, et que le pays est donc en conformité avec les mesures de contrôle de 2010 du Protocole de Montréal pour ce qui est des CFC. Il a été noté que, indépendamment de la quantité totale de CFC éliminés au 1^{er} janvier 2010, il restait des activités prévues qui n'ont pas encore débuté, alors que le PGEH soumis prévoyait parallèlement des activités dans le secteur de l'entretien et de la réparation en réfrigération et climatisation. En conséquence, et dans le contexte des délibérations sur la phase I du PGEH, il a été proposé de réorienter les activités restantes du PNE pour couvrir la consommation de HCFC. L'ONUDI et le PNUE ont accepté cette proposition et ont suggéré les activités suivantes: deux ateliers spéciaux de formation au système de licences des HCFC à l'intention de 40 agents de douane de Quito et de Guayaquil; formation de 120 techniciens aux solutions de remplacement des HCFC et un module de formation à l'exploitation de centres de récupération, de recyclage et de régénération. Le PNUE a assuré le Secrétariat que le solde non utilisé du PNE sera utilisé pour l'exécution immédiate de ces activités en attendant la disponibilité des fonds du PGEH. La mise en œuvre de tous les éléments du PNE sera achevée d'ici juillet 2012.

Recommandation du Secrétariat

17. Le Comité exécutif est invité :

- a) à prendre note du rapport périodique de 2010 sur la mise en œuvre du plan national d'élimination des CFC de l'Équateur;
- b) à demander au PNUE et à l'ONUDI, d'une part d'accélérer la réalisation des activités restantes du PNE, en notant qu'elles aideront l'Équateur à maintenir à zéro la consommation de CFC et faciliteront l'élimination des HCFC, et d'autre part de lui rendre compte à sa 67^e réunion de l'achèvement de la mise en œuvre du PNE;
- c) à demander au PNUE de lui soumettre, au plus tard à sa 67^e réunion, les rapports de vérification de la consommation de CFC en Équateur pour 2009 et 2010.

Égypte: Plan national d'élimination des CFC: Programme annuel de 2010 (ONUDI)

18. Le PNE de l'Égypte avait été approuvé à la 46^e réunion du Comité exécutif pour un montant total de 3 100 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 232 500 \$US pour l'ONUDI, en vue de l'élimination complète de la consommation de CFC pour la fin de 2009. Depuis la 46^e réunion, tous les fonds disponibles ont été approuvés en plusieurs tranches, les dernières quatrième et cinquième tranches ayant été libérées à la 60^e réunion, lorsque le Comité exécutif a demandé au gouvernement de l'Égypte de lui présenter, avec l'assistance de l'ONUDI, un rapport périodique sur l'exécution du programme des travaux liés à ces tranches au plus tard à sa 63^e réunion. Le plan de mise en œuvre de 2010 a été approuvé en tenant compte du fait que la consommation de CFC dans tous les secteurs, sauf celui de la fabrication des aérosols-doseurs, a été complètement éliminée en 2009 (décision 60/36).

Rapport périodique et activités futures

19. Durant 2010/2011, le programme d'encouragement des modifications a été mis en œuvre sous la forme d'un projet de démonstration, qui a fourni assistance technique et formation à deux entreprises utilisant un grand nombre d'équipements commerciaux de réfrigération et de climatisation (R&C) : Misr Import and Export Company et la Compagnie nationale des chemins de fer égyptiens. Au deux succursales de Misr Import and Export Company, 17 unités de réfrigération d'une capacité de 80kW ont été reconvertis au HFC-507A (un mélange égal de HFC-125 et de HFC-143a), un frigorigène qui présente des performances et une capacité de refroidissement similaires au CFC-12. Les installations sont totalement opérationnelles et l'ONUDI s'apprête à décaisser à cette fin 50 000 \$US comme dépense différentielle en immobilisations.

20. En juin 2011, la Compagnie nationale des chemins de fer égyptiens a signé avec l'ONUDI un contrat de modification des climatiseurs à base de HFC-134a dans 125 voitures. L'ONUDI déboursa des fonds pour la modification d'un minimum de 15 voitures par mois, en fonction d'un rapport de vérification bimensuel pour assurer que les modifications ont bien eu lieu. Le financement comprendra le coût des pièces nécessaires; le matériel de modification (outils, appareils à collets et machines de nettoyage) a déjà été acheté. Un premier décaissement de 44 000 \$US a été effectué, et le solde de 399 000 \$US a été engagé. Trois ateliers d'une journée seront organisés en décembre 2011, février 2012 et mai 2012, durant la rénovation des voitures, pour démontrer les bonnes pratiques de récupération et de recyclage, promouvoir les frigorigènes modulaires de remplacement et effectuer les modifications. Chaque atelier assurera la formation d'une vingtaine de techniciens.

21. Un système informatisé de contrôle douanier et de gestion de données pour toutes les SAO, incluant les HCFC, est en cours d'établissement. La collecte des données a pris fin en mai 2011 et le système sera opérationnel vers le milieu de 2012. Le Bureau national de l'Ozone (BNO) envisage également d'appuyer l'exécution d'activités de sensibilisation, incluant la préparation d'une brochure sur les lois relatives aux SAO et les directives douanières, ainsi que l'organisation d'un atelier d'une journée.

Rapport financier

22. En septembre 2011, sur un budget total de 664 000 \$US constitué du solde des fonds de la troisième tranche (364 000 \$US) et des fonds approuvés pour les quatrième et cinquième tranches (300 000 \$US), un montant de 148 000 \$US a été décaissé et le solde de 516 000 \$US a été engagé.

Observations du Secrétariat

Rapport de vérification

23. Le Secrétariat a signalé que les rapports obligatoires de vérification indépendante pour les exercices 2009 et 2010 n'ont pas inclus avec le rapport. L'ONUDI a indiqué que les travaux de vérification débuteront en octobre 2011 et se termineront probablement vers la fin de 2011. L'agence a ajouté que les résultats de la vérification seraient plus utiles lorsque les données requises au titre de l'Article 7 auront été communiquées.

Consommation de CFC en 2010

24. La décision XXI/4 de la Réunion des Parties autorisait l'Égypte à consommer jusqu'à 227,4 tonnes PAO de CFC pour des utilisations essentielles (à savoir, la fabrication d'aérosols-doseurs). L'Égypte a indiqué pour 2010 une consommation de 172,5 tonnes PAO de CFC au titre de l'Article 7. Dans le contexte du PGEH de l'Égypte soumis à la 65^e réunion (UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/32),

l'ONUDI a expliqué que la consommation de CFC déclarée en 2010 est liée à la production d'aérosols-doseurs et qu'elle reste inférieure au niveau maximal autorisé de 227,4 tonnes PAO. Le projet d'élimination des aérosols-doseurs à base de CFC doit s'achever à la fin de 2011. Quatre chaînes de production dans deux entreprises ont déjà été reconverties et le transfert de technologie pour la dernière chaîne est prévu pour novembre 2011. Des inhalateurs à base de salbutamol sans CFC ont été enregistrés et sont disponibles sur le marché. Une campagne de sensibilisation comprenant un atelier a été lancée au début de juin 2011 et une autre est prévue pour octobre 2011, avec trois ateliers prévus d'ici la fin de 2011.

Activités d'élimination de CFC en cours

25. Le Secrétariat a noté que si la troisième tranche du PNE avait été approuvée à la 54^e réunion (avril 2008) et les quatrième et cinquième tranches à la 60^e réunion (avril 2010), la mise en œuvre de la partie revenant à Misr Import and Export n'a commencé qu'en février 2010, tandis que le contrat avec la Compagnie nationale des chemins de fer égyptiens n'a été signé qu'en juin 2011 et la collecte des données requises pour l'établissement de la base de données sur les SAO n'a pris fin qu'en mai 2011. L'ONUDI a expliqué que le projet des chemins de fer nationaux a été retardé pour un certain nombre de raisons, notamment la nécessité de négocier un plan de travail plus détaillé et un calendrier des décaissements entre l'ONUDI et le bénéficiaire, ainsi que l'évolution récente de la situation politique en Égypte. La modification des climatiseurs sera entreprise dans le cadre de la rénovation des voitures non utilisées depuis 2009, et elle devrait s'achever d'ici la fin de 2012.

Recommandation du Secrétariat

26. Le Comité exécutif est invité :

- a) à prendre note du rapport périodique de 2010 sur la mise en œuvre du plan national d'élimination des CFC de l'Égypte;
- b) à demander à l'ONUDI de lui soumettre à sa 67^e réunion les rapports de vérification indépendante de la consommation pour les exercices 2009 et 2010, ainsi qu'un calendrier pour l'achèvement des activités restantes du plan national d'élimination des CFC.

Philippines: Plan national d'élimination des CFC: rapport périodique cumulatif de 2003-2010 (Banque mondiale)

27. Le Plan national d'élimination des CFC (PNEC) des Philippines avait été approuvé en principe à la 38^e réunion du Comité exécutif en novembre 2002, pour une valeur totale de 10 575 410 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 896 788 \$US, aux fins de l'élimination de 2 017,6 tonnes PAO de CFC. La première tranche de 3 010 873 \$US, avec des coûts d'appui d'agence de 259 979 \$US, avait été approuvée à cette même réunion. Des tranches subséquentes ont été approuvées aux 41^e, 44^e, 47^e, 51^e et 54^e réunions pour couvrir les activités exécutées durant la période 2003-2008.

Rapport de vérification

28. Les niveaux de consommation maximale autorisée de CFC aux Philippines ont été établis à 400 tonnes PAO en 2008 et à 300 tonnes PAO en 2009. La consommation vérifiée de CFC, fondée sur les importations effectives de 2008 était de 169,44 tonnes PAO, soit 230,5 tonnes PAO de moins que le niveau autorisé. Le rapport contient également des informations sur les licences accordées en 2009, qui montrent que les importations effectives enregistrées sont de 208,64 tonnes PAO, c'est-à-dire bien moins que le maximum autorisé de 300 tonnes PAO pour 2009. Les données communiquées au titre de

l'Article 7 du Protocole de Montréal indiquent une consommation nationale de CFC de 208,64 tonnes PAO et de zéro tonne PAO pour 2009 et 2010 respectivement.

Rapport périodique

29. La Banque mondiale avait soumis un rapport cumulatif sur les progrès réalisés depuis le lancement du projet jusqu'en septembre 2011. Ce rapport résume toutes les activités entreprises dans les domaines de la politique, des activités d'investissement et de non-investissement (formation, renforcement des capacités et sensibilisation) indiquées dans le PNEC. Les paragraphes qui suivent décrivent les points saillants de la période 2003-2010.

Activités de l'industrie/secteur de la fabrication

30. Le secteur de la fabrication des équipements de mousse et de réfrigération a éliminé l'usage de CFC depuis des années. La plupart des fabricants de mousses sont déjà passés au chlorure de méthylène (CM), et certains d'entre eux ont abandonné leur exploitation en raison des conditions économiques du pays. L'utilisation de CFC dans les secteurs des aérosols et des aérosols-doseurs (MDI) a également été éliminée dans le cadre d'activités d'assistance technique.

31. Le ministère de la Santé et la Direction des aliments et des drogues (Bureau of Food and Drug - BFAD) continuent d'appliquer la stratégie de transition des MDI. D'après la dernière surveillance du marché par la Food and Drug Administration (FDA), les MDI contenant des CFC ne sont plus disponibles sur le marché, notamment les trois types de MDI à base de CFC qui étaient encore vendus en 2009.

Activités d'assistance techniques

32. Dans le secteur de l'entretien, les programmes ont continué de se concentrer sur la coordination de la certification des fournisseurs d'outils et d'équipements; la formation et l'évaluation (certification) de techniciens et la mise en œuvre de l'inspection obligatoire des véhicules climatisés. D'après les données du Bureau des transports terrestres, le nombre de véhicules enregistrés équipés de climatiseurs à base de CFC (R-12) a baissé de 14 % en 2009 par rapport à 2007. À partir de 2012, l'enregistrement et le renouvellement d'enregistrement de véhicules encore équipés de climatiseurs à base de CFC ne seront plus autorisés.

33. Un système de coupons a été lancé en 2006. Quelque 3 030 coupons, destinés à 61 % environ des 5 000 ateliers, ont été préparés. Sur le nombre total d'ateliers, 2 521 ont été approuvés pour recevoir des coupons leur permettant d'acheter des équipements jusqu'en 2009. En 2010, 48 % des bénéficiaires de coupons ont été accrédités auprès du ministère du Commerce et de l'Industrie dans le cadre d'un mécanisme d'accréditation des ateliers d'entretien.

34. Le rapport périodique a mis en évidence les questions clés pour l'avenir ci-après, à inscrire dans le PNEC:

- a) Nécessité de régulariser l'Unité de gestion du projet (PMU) du PNEC au sein du Bureau de gestion de l'environnement du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles (EMB-DENR), pour assurer la pérennité des activités;
- b) Nécessité de renforcer la capacité de l'EMB-DENR de surveiller et d'appliquer les activités de supervision des ateliers dans le secteur de l'entretien;

- c) Nécessité d'allouer des fonds du budget ordinaire du gouvernement au PMU du PNEC, en vue de la poursuite de ses opérations lorsque les fonds du PNEC seront épuisés.

35. D'autre part, le rapport recense également les principales leçons tirées du projet, notamment les suivantes:

- a) Il importe de renforcer de façon continue les capacités des unités gouvernementales locales (UGL), notamment pour des activités liées au secteur de l'entretien;
- b) Une coordination plus étroite entre et parmi les UGL exécutant ces activités nécessite des points centraux dévoués et engagés;
- c) Des changements constants dans le personnel de gestion du projet nuisent à la continuité de la mise en œuvre;
- d) Il faut résoudre le problème de la modification des comportements et des pratiques parmi les techniciens d'entretien, les entreprises et les utilisateurs ultimes, car la question restera un obstacle à l'élimination dans le secteur de l'entretien.

36. Vers la fin de 2010, le projet a décaissé 77 % du total de 10 575 410 \$US approuvé pour le PNEC. Il reste donc un solde de 2 432 344 \$US. La Banque mondiale n'a pas soumis de programme de travail pour le reste du projet.

Observations du Secrétariat

37. Le Secrétariat a noté que dans le rapport de vérification, un certain nombre de recommandations avaient été reportées du rapport précédent soumis à la 60^e réunion, en ce concerne notamment la gestion des documents internes touchant à l'enregistrement des importations et exportations, problème qui n'a pas été résolu. Le Secrétariat a demandé à la Banque mondiale des éclaircissements sur les recommandations de vérification et sur la suite qui leur a été donnée. Il a noté par ailleurs une référence à la saisie d'expéditions de CFC-12, qui sont actuellement sous la supervision du Bureau des douanes et qu'il est proposé de mettre en vente aux enchères. Le Secrétariat a demandé des informations sur la date de saisie de ces marchandises, leur volume et le sort qui leur est réservé.

38. En réponse, la Banque mondiale a indiqué que la question de gestion de documents n'a pas encore été réglée, les pourparlers se poursuivant avec le gouvernement des Philippines en vue d'une solution possible. Il a été indiqué que la base de données électronique pour la tenue de ces dossiers a été jugée satisfaisante; les réserves du vérificateur portaient sur la production de copies imprimées de ces dossiers. Pour ce qui est des expéditions saisies, la Banque mondiale n'a pas été en mesure de répondre aux questions du Secrétariat, mais elle a appris que ces marchandises n'ont pas été déclarées comme consommation, et qu'elles seront incluses dans la quantité de SAO indésirables qu'il est proposé de détruire.

39. Le Secrétariat a noté par ailleurs que le rapport de mise en œuvre n'a signalé aucune activité entreprise durant la période de compte rendu (exécution du plan de travail annuel de 2010) comme le stipulait la décision 60/8 i). D'après la Banque mondiale, il a été jugé plus utile de soumettre un rapport qui donnait un tableau complet et soulignait les réalisations générales du PNEC, puisque l'exécution des activités prévues dans le PNEC original était maintenant achevée et que le projet entre le gouvernement des Philippines et la Banque mondiale a été clôturé le 30 juin 2011. L'agence a cependant admis que, alors que l'Accord entre le gouvernement des Philippines et la Banque mondiale a pris fin, le

gouvernement philippin a indiqué qu'il restait encore des activités à réaliser pour assurer la pérennité du PNEC et l'élimination des CFC.

40. La Banque mondiale a indiqué en outre que, pour le solde des fonds du PNEC, elle a conseillé au pays de contacter une autre agence pour accepter le virement. Le DENR prépare actuellement une demande au Comité exécutif de proroger le PNEC de 2011 à 2013, pour permettre aux Philippines de terminer les activités jugées cruciales à la durabilité de l'élimination des CFC. Il a expliqué que malgré le succès du PNEC à éliminer les importations de CFC, il convient de mettre en œuvre urgemment les activités relatives à l'élimination de la demande résiduelle de CFC vierges dans le secteur de l'entretien, identifiée dans le rapport de vérification de 2009. Ces activités comprennent le renforcement de l'accréditation des ateliers d'entretien, l'élimination des importations illégales potentielles de CFC, les contrôles aux frontières, l'amélioration de la formation d'agents de douane et la formation de techniciens d'entretien. Un soutien sera également nécessaire pour l'exploitation ou le renforcement des capacités des centres existants de récupération et de recyclage, et pour la collecte des CFC récupérés des ateliers d'entretien et des propriétaires de refroidisseurs, en vue de leur destruction appropriée.

41. Concernant les rapports financiers, la Banque mondiale a expliqué qu'elle est en train de mettre la touche finale aux comptes du projet-parapluie sur les SAO dont relève le PNEC. La date limite pour finaliser les comptes est la fin d'octobre 2011, date à laquelle le PMU devrait être en mesure de fournir des chiffres définitifs sur les décaissements et les soldes jusqu'à la date de clôture du projet-parapluie.

42. Le Secrétariat a noté qu'au moment de rédiger le présent document, il n'a pas encore reçu de demande officielle du gouvernement des Philippines de changer d'agence pour la mise en œuvre des activités restantes du PNEC.

Recommandation du Secrétariat

43. Le Comité exécutif est invité :

- a) à prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre du plan national d'élimination des CFC (PNEC) des Philippines pour la période 2003-2011;
- b) à prendre note du rapport de vérification de la consommation de CFC pour 2008 ; et
- c) à noter que l'accord de subvention conclu entre la Banque mondiale et le gouvernement des Philippines a pris fin le 30 juin 2011, et à encourager le gouvernement philippin à lui soumettre d'ici la 66^e réunion, avec le concours de la nouvelle agence d'exécution retenue, un rapport de vérification pour 2009 et 2010, un plan d'exécution pour 2012-2013 pour le solde des fonds au titre du PNEC.

Tunisie: Plan national d'élimination des SAO : Rapport périodique sur le plan d'exécution biennal de 2010-2011 (Banque mondiale)

44. La Banque mondiale a soumis, au nom du gouvernement de la Tunisie, un rapport périodique sur le plan national d'élimination des SAO (PNES), couvrant la période 2010-mi-2011, un rapport de vérification pour les années 2008 et 2009 et un plan d'exécution biennal pour le reste de l'année 2011 et 2012. Ces informations sont soumises pour donner suite à la décision 61/39, qui imposait la communication de ces renseignements, surtout s'il reste des montants importants non engagés au début de 2011.

Vérification

45. La vérification a déterminé les importations en 2008 et 2009, incluant des données sur les quotas imposés aux importateurs pour ces années, le nombre de licences délivrées et la quantité de substances importées en vertu de ces licences. Les importations comprenaient 12,186 tonnes de CFC-12 en 2008, et 16,524 tonnes of CFC-12, 181 kg de CFC-115 et 94 kg de CFC-11 en 2009; soit un total de 16,72 tonnes PAO. La consommation maximale admissible au titre du PNES était de 130,5 tonnes PAO pour les deux années. La vérification a donc déterminé que la Tunisie avait respecté les limites de consommation au titre de l'Accord du PNES. Aucune quantité de halons, pourtant couverts dans le PNES et l'Accord, n'a été importée en 2008 et 2009. Le PNES a prévu un niveau maximal d'importation de 42 tonnes PAO de halons pour les deux années.

Observations du Secrétariat

46. La vérification a révélé qu'en 2009, 94 kg de CFC-11 ont été importés sans licence par une entreprise ayant statut de non-résident vis-à-vis de la loi tunisienne. De telles entreprises peuvent être établies et autorisées à importer avec un minimum de restrictions, sous réserve que les produits fabriqués soient destinés à l'exportation. Les services de douanes n'avaient pas vérifié s'il y avait une licence pour l'importation des 94 kg métriques de CFC-11, car ces types d'entreprise ne faisaient pas l'objet de restrictions strictes. Il en était de même pour une expédition de 181 kg métriques de CFC-115 importée en 2009, également sans licence. La quantité indiquée de 16,7 tonnes PAO importée dépassait donc de 0,1 tonne PAO la quantité déclarée au titre de l'Article 7 au Secrétariat de l'Ozone. Le Secrétariat a demandé à la Banque mondiale d'inviter le gouvernement tunisien à modifier en conséquence les données communiquées en vertu de l'Article 7.

47. La Banque mondiale a annoncé que la mise en œuvre du programme biennal de 2010/2011 a subi d'importants retards, en partie à cause de l'agitation politique dans le pays durant le premier semestre de 2011. D'après la Banque mondiale, toutes les activités prévues ci-après sont retardées d'environ un an : cinq nouvelles sessions de formation d'agents de douane, l'acquisition de 32 identificateurs de frigorigènes, la fourniture d'unités de récupération et de recyclage, la formation et l'apport d'outils dans le secteur de l'entretien en réfrigération. Une étude sur les aérosols-doseurs, un atelier de transition et des activités d'assistance technique dans le secteur des halons ont pu être réalisés, et des activités de sensibilisation, ainsi que le financement de l'unité de gestion de programme, vont se poursuivre. Il reste encore un montant élevé de fonds disponibles, soit 998 367 \$US. La mise en œuvre a connu quelques progrès et la Banque mondiale a mené une mission en juin 2011, afin de déterminer les modifications à apporter au programme à la suite des changements survenus dans le gouvernement tunisien. La Banque mondiale a indiqué que la consommation de CFC-12 reste nécessaire dans le pays, qu'elle est évaluée à 15 tonnes PAO par an, mais qu'elle diminue constamment en raison de l'usure des équipements en place et leur remplacement par des technologies de rechange.

48. Le Secrétariat a soulevé un certain nombre de questions, notamment les raisons du besoin continu de CFC-12 dans le pays et l'applicabilité des activités en cours et planifiées à l'élimination des HCFC. La Banque mondiale a répondu que les 77 appareils de récupération et de recyclage acquis peuvent être utilisés pour les CFC, les HCFC et les HFC destinés aux équipements de réfrigération et de climatisation stationnaires, ce qui pourrait couvrir les applications typiques de HCFC. La Banque mondiale a fourni d'autres éclaircissements sur les activités planifiées et a indiqué que les questions de HCFC ne sont pas prises en considération pour un certain nombre d'activités, notamment pour la formation de techniciens de réfrigération et la fourniture d'équipements, mais que le gouvernement de la Tunisie « pourrait envisager d'inclure ces substances dans la mesure du possible », c'est-à-dire lorsque les techniciens et les ateliers ou les installations auront à travailler avec des HCFC.

49. Le Secrétariat a demandé un rapport de vérification pour 2010, qui est la dernière année mentionnée dans l'Accord avec un objectif de consommation, en l'occurrence zéro tonnes PAO. La Banque mondiale a expliqué que les deux vérifications précédentes ont indiqué que le système de contrôles fonctionnait bien et qu'une consommation nulle de substances de l'Annexe A a été communiquée au Secrétariat de l'Ozone. C'est pourquoi le gouvernement de la Tunisie a fait savoir à la Banque mondiale qu'il ne voyait pas l'utilité d'une troisième vérification de la consommation pour 2010. Le Secrétariat maintient son point de vue qu'une telle vérification restait nécessaire pour respecter les termes de l'Accord signé entre le Comité exécutif et le pays.

Recommandation du Secrétariat

50. Le Comité exécutif est invité :

- a) à prendre note de la soumission du rapport de vérification pour 2008/2009 et du rapport périodique annuel pour 2010 et pour la première moitié de 2011;
- b) à approuver le plan d'exécution biennal, modifié pour le reste de 2011 et pour 2012;
- c) à demander à la Banque mondiale de lui soumettre à sa 67^e réunion un rapport de vérification de la consommation de CFC et de halons pour 2010.

II. PLANS D'ÉLIMINATION DU BROMURE DE MÉTHYLE

51. Le PNUE et l'ONUDI ont communiqué les rapports suivants :

- a) Guatemala : Plan d'élimination national du bromure de méthyle (phase II, première tranche) (ONUDI/PNUE); et
- b) Honduras : Plan national d'élimination du bromure de méthyle (phase II) (ONUDI).

Guatemala : Plan d'élimination national du bromure de méthyle (phase II, première tranche) (ONUDI/PNUE)

52. À sa 38^e réunion, le Comité exécutif a approuvé un projet pour éliminer 468 tonnes PAO de bromure de méthyle utilisé pour la fumigation des sols au Guatemala, afin de réduire de 20 pour cent la consommation de base de bromure de méthyle (c'est-à-dire 400,7 tonnes PAO) d'ici 2005, à un niveau de financement de 3 257 377 \$ US plus les coûts d'appui d'agence pour l'ONUDI pour l'élimination de 468,0 tonnes PAO de bromure de méthyle d'ici 2005 (décision 38/42).

53. La phase II du projet sur le bromure de méthyle a été approuvée à la 59^e réunion à un coût de 2 243 047 \$ US plus des coûts d'appui d'agence de 168 228 \$ US pour l'ONUDI, et de 70 000 \$ US plus des coûts d'appui d'agence de 9 100 \$ US pour le PNUE, afin d'éliminer complètement toutes les utilisations contrôlées de bromure de méthyle d'ici 2013 totalisant 265,7 tonnes (décision 59/37). La première tranche a été approuvée à un coût de 1 300 000 \$ US plus des coûts d'appui d'agence de 97 500 \$ US pour l'ONUDI, et 70 000 \$ US plus des coûts d'appui d'agence de 9 100 pour le PNUE. À sa 64^e réunion le Comité exécutif a demandé un rapport de situation supplémentaire pour la 65^e réunion en raison des faibles taux de décaissement des fonds approuvés (décision 64/10).

Rapport périodique et activités futures

54. Le projet concerne l'élimination du bromure de méthyle consommé par quatre producteurs de melons (à savoir, Agripromo, Fruta Mundial, PAO et La Labor) qui ont décidé d'adopter la lutte chimique, biologique et le greffage en remplacement du bromure de méthyle. Les quatre producteurs ont terminé leurs plans d'actions respectifs. PAO a signé une entente et commencé à mettre en œuvre des activités, alors que la mise en œuvre dans les trois autres compagnies est dans l'attente de la signature des ententes respectives. Les activités suivantes ont été menées dans le cadre de la première tranche : les producteurs de melons ont participé à un voyage d'études au Mexique sur le greffage du melon et du melon d'eau (mars 2011); assistance et appui à PAO pour la mise en œuvre de produits chimiques de remplacement (septembre 2011); préparation du cadre de référence pour l'achat d'équipement de laboratoire dans le contexte de la mise en œuvre du programme de lutte biologique pour Fruta Mundial (juillet 2011). Le système de surveillance des importations de bromure de méthyle, mis en place par le biais du Ministère de l'environnement en collaboration étroite avec les agriculteurs, fonctionne de manière efficace.

55. Sous réserve de la signature des trois ententes en suspens, les activités suivantes seront mises en place : achat d'équipement de laboratoire et fourniture d'une formation pour la mise en œuvre des solutions de remplacement de la lutte biologique pour Fruta Mundial (premier trimestre 2012); appui supplémentaire à PAO dans la mise en œuvre des produits chimiques de remplacement (juillet – septembre 2012); modalités d'appui à La Labor, qui souhaite commencer les activités de lutte biologique tout en continuant le greffage des melons d'eau (mi-2012); appui à Agripromo dans l'application des produits chimiques de remplacement; et une visite au Honduras pour étudier la lutte biologique.

Rapport financier

56. En date du 31 août 2011, seulement 170 939 \$ US de la première tranche de 1 300 000 \$ US avaient été engagés et décaissés.

Observations du Secrétariat

57. La consommation de bromure de méthyle de 2010 de 249,0 tonnes PAO communiquée pour le Guatemala aux termes de l'article 7 du Protocole de Montréal est inférieure au niveau maximal de consommation requis par l'entente faite à la 59^e réunion (265,7 tonnes PAO).

58. Étant donné que les activités dans les quatre compagnies participant au projet en sont au stade initial de mise en œuvre, comme le fait apparaître le rapport périodique, et en raison des faibles taux de décaissement, le Secrétariat a demandé de plus amples explications sur la façon dont le Guatemala propose d'éliminer les 48,0 tonnes PAO de bromure de méthyle requises par l'entente en 2011 pour atteindre le niveau de consommation maximal autorisé de 217,7 tonnes PAO de bromure de méthyle pour 2011. L'ONUDI a fait savoir qu'une compagnie s'est actuellement engagée à une réduction de sa consommation de bromure de méthyle, mais le principal outil pour réduire la consommation de bromure de méthyle sera le système de quota qui est mis en application par le gouvernement. Le système de quota, fondé sur la consommation maximale autorisée, est réparti entre les quatre compagnies participant au projet et une multinationale.

Recommandation du Secrétariat

59. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre du plan d'élimination national du bromure de méthyle (phase II, première tranche);
- b) Encourager vivement le gouvernement du Guatemala, avec l'appui de l'ONUDI, à accélérer la mise en œuvre de la première tranche du plan d'élimination; et
- c) Demander à l'ONUDI de présenter un rapport périodique sur la mise en œuvre du projet avant la 68^e réunion du Comité exécutif.

Honduras : Plan d'élimination national du bromure de méthyle (phase II) (UNIDO)

60. À sa 37^e réunion, le Comité exécutif a examiné la proposition de projet d'élimination complète du bromure de méthyle en tant que fumigène sur les semis de melons, bananes et tabac (à savoir 412,0 tonnes PAO) et approuvé le financement de la phase I du projet d'un montant de 1 977 454 \$ US sans les coûts d'appui d'agence (décision 37/50).

61. Le Comité exécutif a approuvé en principe à sa 50^e réunion la deuxième phase du projet du Honduras à un coût total de 1 806 301 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 135 472 \$ US pour l'ONUDI. Pour la phase II du projet, le gouvernement du Honduras s'est engagé à réduire de 20 pour cent sa consommation de bromure de méthyle d'ici 2008 et à l'éliminer complètement d'ici 2012. Depuis, le Comité exécutif a approuvé les quatre tranches du projet pour un montant total de 1 806 301 \$ US plus des coûts d'appui d'agence de 135 473 \$ US pour l'ONUDI. Le décaissement des quatre tranches était subordonné à la présentation au Fonds du Secrétariat d'une communication officielle de la part du gouvernement du Honduras déclarant que le niveau de consommation de bromure de méthyle en 2009 était inférieur à 183,6 tonnes PAO (c'est-à-dire le niveau de consommation maximal autorisé dans l'entente). L'ONUDI a également demandé la communication d'un rapport périodique annuel sur la mise en œuvre du projet jusqu'à l'élimination totale du bromure de méthyle.

Rapport périodique

62. Les activités suivantes liées à la quatrième tranche ont été mises en œuvre : formation de 15 employés des trois producteurs de melons par un expert international en technologies de greffage et culture de melon et un voyage d'études pour trois techniciens dans plusieurs endroits du Mexique où l'on fait pousser des melons, auquel ont participé deux producteurs du Guatemala. Par ailleurs, sans coût pour le projet, des visites d'échange ont eu lieu entre un producteur et des producteurs de melons du Costa Rica pour partager des informations sur les projets des uns et des autres. De l'équipement agricole a été fourni aux trois producteurs, des ventilateurs industriels et un laboratoire ont été fournis et il est procédé à l'achat de plateaux en polyuréthane.

Rapport financier

63. En date du 8 septembre 2011, sur le financement total de 1 806 301 \$ US approuvés jusqu'à présent, il reste encore à décaisser 39 483 \$ US pour les troisième et quatrième tranches.

Observations du Secrétariat

64. La consommation de 2010 de bromure de méthyle de 139,6 tonnes PAO, communiquée pour le Honduras aux termes de l'article 7 du Protocole de Montréal est inférieure au niveau maximal de consommation requis par l'entente faite à la 59^e réunion, à savoir 163,2 tonnes PAO. Les quotas d'importation convenus par les trois producteurs de melons pour 2001 et 2012 concordent avec les limites de consommation maximale autorisée dans l'entente.

65. Suite à une demande de plus amples explications sur la durabilité à long terme des technologies de remplacement et de la lutte antiparasitaire intégrée, l'ONUDI a conseillé d'orienter le projet sur le renforcement des capacités en recrutant les meilleurs experts disponibles pour faire profiter les producteurs de melons de leurs connaissances, en fournissant à chaque producteur l'équipement de laboratoire et les outils nécessaires aux technologies de remplacement qu'ils ont choisies. Les laboratoires des deux producteurs de melons ont été équipés et le personnel formé à la production d'agents de lutte biologiques indigènes; les experts en technologies de greffage ont rendu visite au troisième producteur qui a également reçu l'équipement requis pour l'introduction de cette technologie. Par ailleurs, le projet s'était centré sur la durabilité, les exigences réelles des marchés et l'utilisation de solutions de remplacement concluantes. L'ONUDI s'attend à ce que les producteurs de melons confirment l'utilisation des technologies de remplacement qu'ils ont choisies et de ce fait garantissent la durabilité du projet.

Recommandation du Secrétariat

66. Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre du plan d'élimination national du bromure de méthyle au Honduras.

III. PLANS SECTORIELS D'ÉLIMINATION

67. La Banque mondiale a soumis les rapports ci-après :

- a) Chine: Plan sectoriel d'élimination du CFC-11 dans le secteur des mousses: rapport d'audit financier;
- b) Chine: Plan sectoriel sur les halons: audit financier;
- c) Inde: Plan d'élimination du CTC dans les secteurs de la consommation et de la production: rapport de vérification de 2010.

Chine: Plan sectoriel d'élimination du CFC-11 dans le secteur des mousses: rapport d'audit financier (Banque mondiale)

68. La Banque mondiale a soumis deux documents à la 65^e réunion, au nom de la Chine, à savoir, un « bilan de projet » qui donne un aperçu de tous les projets en cours du Fonds multilatéral administrés par la Banque mondiale en Chine, et un « Plan pour le secteur des mousses PU - rapport à la 65^e réunion du Comité exécutif sur l'état des programmes annuels », qui rend compte de la situation, en date de juin 2011, du financement approuvé et des décaissements pour tous les plans annuels.

Historique

69. L'accord sur l'élimination des CFC dans le secteur des mousses de polyuréthane en Chine avait été approuvé à la 35^e réunion du Comité exécutif en décembre 2001, pour un coût total de 53,846 millions \$US, plus des coûts d'appui d'agence pour la Banque mondiale.

70. À sa 56^e réunion, le Comité exécutif avait décidé (décisions 56/13 et 56/52) de poursuivre les activités de supervision et l'utilisation des soldes des projets, après la fin de l'accord, afin de financer le plan sectoriel sur les mousses et le plan sectoriel d'élimination accélérée connexe en Chine, avec certaines procédures simplifiées. Ces procédures prévoyaient que la Chine soumettrait un plan de travail final pour le secteur des mousses, qui servirait de base pour l'exécution des travaux en 2009 et au-delà, étant entendu que les changements nécessaires pourraient être apportés à ces plans s'il y a lieu. Une telle souplesse dispenserait la Chine de l'obligation de soumettre des plans de travail supplémentaires, à moins de changements importants. Le Comité exécutif avait donc approuvé le programme de 2009 du plan d'élimination des CFC dans le secteur des mousses de polyuréthane en Chine et la tranche connexe, étant entendu que le financement des activités après 2009 ne serait libéré par la Banque mondiale qu'une fois approuvé le plan de travail à soumettre à la 57^e réunion.

71. Dans sa décision 56/13, le Comité exécutif était également convenu que la Chine continuerait de faire effectuer des vérifications indépendantes des comptes du plan sectoriel, dont les rapports seraient présentés annuellement au Comité exécutif à partir de 2009 et au-delà. À sa 57^e réunion, le Comité exécutif avait décidé, dans sa décision 57/14 c), d'approuver le plan de travail pour le secteur des mousses, incluant le filtrage et l'évaluation des produits de remplacement sans CFC et l'établissement de nouveaux produits de rechange (2 700 000 \$US), l'apport de services techniques aux entreprises de mousses pour renforcer l'application de nouveaux produits de remplacement (1 100 000 \$US), la poursuite de la surveillance de l'élimination des CFC dans le secteur des mousses (600 000 \$US), ainsi que d'autres activités liées aux mousses à l'échelle provinciale (500 000 \$US). Le plan prévoyait le décaissement de 2 000 000 \$US en 2010, de 2 050 000 \$US en 2011 et de 850 000 \$US en 2012. La décision accordait également à la Chine la souplesse définie dans la décision 46/37 du Comité exécutif.

72. À la 59^e réunion, la Banque mondiale avait soumis un rapport sur l'état d'exécution des plans annuels et l'utilisation des fonds non alloués pour le plan sectoriel d'élimination dans le secteur des mousses PU, comprenant un bilan de projet pour l'exercice 2008 et deux tableaux intitulés « Financement et décaissements approuvés du FML 1999-2009 (au 30 juin 2009) » et « Surveillance de l'utilisation des fonds non alloués du FML au titre du plan sectoriel pour le secteur des mousses PU ». Dans sa décision 59/8, le Comité exécutif convenait avec le Secrétariat que les renseignements présentés répondaient aux exigences d'informations définies dans la décision 56/13, il a noté la présentation de la vérification indépendante des comptes du plan sectoriel dans le secteur des mousses, et il a approuvé le format des futurs rapports.

Soumission à la 65^e réunion

73. Le rapport soumis par la Banque mondiale à la 65^e réunion contient des informations sur la situation de toutes les tranches, ainsi sur les engagements dans le plan sectoriel des mousses d'une valeur de 47,053 millions \$US, soit 87,4 % des fonds approuvés. Le niveau des engagements a augmenté de 2,379 millions \$US comparativement au rapport précédent (2009). Les décaissements effectifs durant cette période étaient de 9,465 millions \$US. Pour le moment, le pourcentage de fonds effectivement décaissés en Chine par rapport aux engagements est de 93,6 %. Toutefois, bien que 99,2 % de ces fonds aient été transférés de la Banque mondiale à la Chine, 11,9 % de ces virements, soit 6,342 millions \$US au total, ne sont toujours pas engagés.

74. En supposant que la Banque mondiale respecte strictement le calendrier des activités et du financement approuvé à la 57^e réunion, la mise en œuvre du plan dans le secteur des mousses en Chine semble conforme aux limites autorisées. Le Secrétariat a cependant soulevé quelques réserves auprès de la Banque mondiale, selon lesquelles les fonds disponibles à la fin de 2009 pour des activités futures pourraient être plus élevés que les dépenses de 6,8 millions \$US autorisées en début d'année pour ces activités, que la mise en œuvre semble prendre plus de temps que prévu, et que les objectifs risquent de ne pas être atteints dans les délais prévus.

75. La Banque mondiale a expliqué que les activités avaient été programmées pour chaque plan annuel et que les fonds prévus pour certaines de ces activités ne pouvaient être engagés avant que les entreprises visées n'aient signé les contrats correspondants; les montants indiqués dans les comptes comme des fonds engagés étaient donc un indicateur important des progrès réalisés. Le solde des fonds non alloués à la fin de 2009 s'élevait effectivement à 6,8 millions \$US, conformément aux approbations. Les retards de mise en œuvre étaient de graves motifs d'inquiétude pour le gouvernement de la Chine aussi bien que pour la Banque mondiale, et plusieurs rencontres ont été organisées pour accélérer l'exécution des activités restantes. Le gouvernement chinois prévoit cependant que toutes les activités seront réalisées dans les délais impartis, c'est-à-dire avant la fin de 2012.

Recommandation du Secrétariat

76. Compte tenu des renseignements fournis par la Banque mondiale, le Comité exécutif est invité à prendre note du rapport de situation de la mise en œuvre des programmes annuels approuvés de 2009 jusqu'en juin 2011 dans le secteur des mousses à base de CFC, soumis par la Banque mondiale au nom du gouvernement de la Chine.

Chine: Plan pour le secteur des halons: Audit financier (Banque mondiale)

77. Le gouvernement de la République populaire de Chine a soumis, par l'intermédiaire de la Banque mondiale, un rapport d'audit financier de l'élimination de la production et de la consommation de halons dans le pays, pour l'exercice 2010, ainsi qu'un rapport sur le restant dans le secteur.

Historique

78. En novembre 1997, le Comité exécutif avait approuvé un total de 62 millions \$US pour la mise en œuvre du plan sectoriel d'élimination de halons en République populaire de Chine. D'après le plan, la Chine s'engageait à respecter les plafonds annuels de production et de consommation des halon 1211 et halon 1301, au titre de l'accord d'élimination accélérée de CFC, de halons et de CTC. À sa 56^e réunion, le Comité exécutif est convenu de libérer la dernière tranche du plan sectoriel des halons en Chine (décision 56/53). À cette même réunion, le Comité exécutif a décidé « a) de continuer à surveiller les activités et l'utilisation des soldes des fonds non dépensés des projets au-delà de l'achèvement des accords pluriannuels pour les plans sectoriels relatifs aux mousses, aux halons et à la production de CFC, et les plans sectoriels d'élimination accélérée connexes en Chine, sur la base des procédures simplifiées suivantes ... ii) La Chine continuera à faire effectuer des vérifications indépendantes des comptes des trois plans sectoriels. Les rapports sur la vérification des comptes, qui auront le même format que celui utilisé les années précédentes, seront présentés au Comité exécutif chaque année à partir de 2009 et au-delà de cette date ...; et iii) La Banque mondiale favorisera l'examen et la présentation au Comité exécutif de tout ajustement aux plans de travail et aux rapports de vérification des comptes ... » (décision 56/13 a) ii) et iii)).

Observations du Secrétariat

79. À sa 63^e réunion, le Comité exécutif a été saisi de la question des quantités de halon 1301 émis dans les émissions de gaz résiduaire en l'absence de système d'incinération. Il a décidé, dans sa décision 63/13, de se pencher sur la question d'ici 2013. À la lumière de cette décision, aucune information n'a été soumise à la présente réunion.

80. Le rapport financier examiné à la 59^e réunion en novembre 2009 montrait un décaissement cumulé de 49 523 169 \$US, ventilé comme suit : 31 852 930 \$US pour des entreprises; 3 528 410 \$US pour l'assistance technique; 13 799 322 \$US pour des initiatives spéciales et 342 508 \$US pour des frais de gestion. Au 30 juin 2011, les décaissements totalisaient 49 525 001 \$US. Cela signifie qu'au cours des deux dernières années, seulement 1 832 \$US ont été décaissés, ce qui a poussé le Secrétariat à s'interroger sur la faiblesse des décaissements.

81. La Banque mondiale a expliqué que le faible taux de décaissement est dû à un problème juridique lié au transport des halons provenant d'équipements et de systèmes démantibulés de protection contre l'incendie. L'on s'efforce actuellement de résoudre ce problème pour permettre l'établissement des installations de stockage de halons et le lancement de toutes les autres activités de soutien connexes (activités d'assistance technique, comprenant la formation et la sensibilisation du public, et gestion de la banque de halons). Le gouvernement de la Chine a confirmé qu'il a besoin du solde pour financer ces activités, déjà approuvées par le Comité exécutif.

Recommandation du Secrétariat

82. Le Comité exécutif est invité à demander au gouvernement de la Chine et à la Banque mondiale de présenter au Secrétariat du Fonds, à la 66^e réunion, un rapport de situation sur le problème juridique lié au transport des halons tirés des équipements et systèmes d'incendie, dans le cadre des rapports de situation supplémentaires à soumettre sur l'état des retards et de la conformité.

Inde: Plan d'élimination du CTC pour les secteurs de la consommation et de la production : rapport de vérification de 2010 (Banque mondiale)

83. La Banque mondiale, en sa qualité d'agence principale, a présenté, au nom du gouvernement de l'Inde, la vérification des résultats du programme annuel de 2010. Le rapport de vérification n'est pas inclus au présent document, mais peut être obtenu sur demande.

Historique

84. À sa 40^e réunion, en juillet 2003, le Comité exécutif avait approuvé en principe un montant total de 52 millions \$US pour aider l'Inde à se conformer au calendrier de contrôle du Protocole de Montréal pour la production et la consommation du tétrachlorure de carbone (CTC). À la 58^e réunion, la tranche finale du projet avait été libérée. Le tableau ci-dessous montre un résumé des cibles d'élimination du CTC et des tranches de financement du plan sectoriel :

Tableau 1: Cibles d'élimination du CTC et financement accordé

	Référence	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Consommation totale maximale admissible (tonnes PAO)	11 505	N/D	N/D	1 726	1 147	708	268	48	0
Production totale maximale admissible (tonnes PAO) pour cet accord	11 553	N/D	N/D	1 726	1 147	708	268	48	-
Financement convenu par la BM		8 520 843	9 180 112	399 045	9 556 267	4 020 938	3 211 875	3 211 874	-
Financement convenu par la France		-	1 000 000	1 000 000	500 000	500 000	-	-	-
Financement convenu par l'Allemagne		-	700 000	700 000	300 000	300 000	-	-	-
Financement convenu par le Japon		-	2 500 000	2 500 000	-	-	-	-	-
Financement convenu par l'ONUDI				3 500 000	399 046				
Financement total convenu (\$US)		8 520 843	13 380 112	8 099 045	10 755 313	4 820 938	3 211 875	3 211 874	

85. À la 61^e réunion, l'Inde avait présenté la vérification de la consommation et de la production de CTC pour l'exercice 2009, ainsi qu'un rapport de mise en œuvre pour le solde des fonds. Dans sa décision 61/18, le Comité exécutif a demandé à la Banque mondiale de poursuivre la vérification du plan d'élimination du CTC pour les secteurs de la consommation et de la production en utilisant le format établi, jusqu'à la présentation de la vérification de la consommation et de la production pour 2011. Le Comité exécutif a également demandé à la Banque mondiale de soumettre des rapports de mise en œuvre pour 2010, 2011 et 2012, à temps pour la deuxième réunion du Comité exécutif de chaque année subséquente et d'inclure dans les soumissions toutes modifications importantes des activités prévues, approuvées à la 61^e réunion.

Vérification pour l'exercice 2010

86. Le cadre de la vérification prévu pour ce plan d'élimination, établi par la Banque mondiale et pris en note par le Comité exécutif, exige que la vérification soit fondée sur les définitions de la production et de la consommation figurant dans le Protocole de Montréal. Il exige par ailleurs que les montants totaux annuels de la production, des importations et des exportations de CTC soient pris en compte, tout comme la ventilation de la production de CTC entre les applications de matière première et les autres applications. Il inclut la vérification et la validation des dossiers tels que les journaux de production, les ratios de production entre le produit et la matière première, les quotas et les quantités d'importation, les registres d'accise et autres pièces connexes.

87. La vérification a été effectuée en mars et avril 2011 par une équipe de quatre experts de Mukund M Chitale & Co. Chartered Accountants, la firme comptable qui est chargée de cette tâche depuis les quatre dernières années. Deux des membres de l'équipe de vérification disposent d'une vaste expérience dans l'industrie des produits chimiques et les deux autres experts sont spécialisés dans la comptabilité financière.

88. La vérification avait pour objet de confirmer qu'en 2010, la production et la consommation de CTC dans les utilisations réglementées n'ont pas dépassé les plafonds admissibles établis dans l'accord, soit zéro tonnes PAO dans chaque cas. La méthodologie appliquée consistait à confirmer la production et

les importations de CTC et à déduire de l'offre totale, le CTC utilisé comme matière première essentiellement pour la production de CFC et de chlorure d'acide dichlorovinyle (DVAC). Le solde représente la consommation de CTC pour des applications autres que comme matière première, réglementées au titre du Protocole de Montréal.

89. Avant de visiter les industries, l'équipe de vérification a recueilli des renseignements auprès de la Cellule de l'ozone du ministère de l'Environnement et des Forêts qui a envoyé à tous les producteurs de CTC et utilisateurs de matière première un questionnaire à remplir, renseignements que l'équipe peut ensuite vérifier lors de visites des lieux. L'équipe de vérification s'est rendue aux trois dernières installations de stockage de CTC, situées dans l'unique port où le CTC est importé en vrac. Elle a également visité les quatre producteurs de CTC, les huit producteurs de DVAC et un producteur de chloroéthène. Les éléments visés par l'équipe sont, entre autres, le niveau de la production totale de CTC, les ventes de CTC comme matière première et aux fins d'utilisations réglementées, l'utilisation comme matière première et le bilan de masse global.

90. Le tableau ci-dessous montre les résultats de la vérification de 2010 comparativement à ceux de 2009 :

Tableau 2: Résultats des vérifications de 2009 et de 2010

Année	2010	2009
	(tonnes métriques)	
Production totale de CTC	15 223	11 248
Utilisations supposées comme matière première	16 424	15 792
Production de VCM	69	92
Importations	417	1 593
Évolution des stocks	-785	-3 069
Production de l'année en cours	15 223	11 130
Ventes directes pour des utilisations autres que comme matière première	0	113
Inventaire établi depuis 2004; situation de fin d'année	48	48
CTC détruit	0	0
CTC exporté	0	0

91. Le bilan de masse semble indiquer un écart d'une tonne métrique (tm) mais il s'agit en fait d'une erreur d'arrondissement des chiffres et le bilan réel semble exact.

92. La vérification a établi que les ventes de CTC pour des applications autres que comme matière première étaient de zéro tm.

Observations du Secrétariat

93. La vérification a été réalisée conformément au cadre convenu : l'équipe d'audit disposait des compétences et expériences pertinentes requises et la méthodologie appliquée était appropriée, compte tenu de la politique de contrôle en vigueur du gouvernement indien relative à la production, importation/exportation, consommation et distribution du CTC. Les producteurs de CTC et les utilisateurs de ce produit comme matière première doivent s'enregistrer auprès du gouvernement; ils sont les seules entités autorisées à importer ce produit. Les fournisseurs de CTC et les utilisateurs d'applications réglementées ne sont pas autorisés à en importer et doivent s'alimenter auprès des producteurs de CTC, qui disposent d'une liste de tous les fournisseurs et des principaux utilisateurs d'applications autres que

les matières premières; toutefois, pour 2010, le gouvernement n'a pas établi de quota pour les ventes d'applications autres que les matières premières offertes aux producteurs de CTC. Le gouvernement avait également décidé dans le passé qu'aux fins de la vérification, les ventes de CTC des producteurs aux fournisseurs et aux utilisateurs d'applications autres que les matières premières seraient considérées comme des utilisations autres que les matières premières, même si le stock est ensuite converti à des utilisations comme matières premières. Un des objectifs clés de la vérification est de confirmer que le CTC importé et acheté localement par les utilisateurs de matière première n'a pas été dérivé vers des utilisations autres que les matières premières, dans la mesure où les utilisations ont été correctement identifiées dans leur classification (matière première ou non).

Accumulation de stock depuis 2004

94. Vers la fin de 2009, les producteurs de CTC disposaient d'une quantité de 48 tonnes PAO provenant de stock accumulé depuis 2004 et déclaré à l'époque comme étant une consommation, bien qu'il n'ait pas été utilisé; un utilisateur d'applications autres que comme matière première pourrait donc utiliser ce stock sans que cela ne constitue une consommation. Le rapport de vérification a indiqué qu'en 2010, les ventes des producteurs de CTC pour des applications autres que comme matière première ne faisaient l'objet d'aucun quota. Le Secrétariat a demandé à la Banque mondiale si la politique générale de l'Inde était de ne plus imposer de quota pour ces utilisations à l'avenir, en signalant que dans ce cas, il ne serait plus nécessaire de déclarer les quantités séparément. La Banque mondiale a expliqué que les ventes pour des applications autres que les matières premières étaient frappées de quota dans le cadre du programme d'élimination de CTC jusqu'en 2009. Depuis que ce programme a pris fin, la Cellule de l'ozone n'a plus imposé de quota sur ces ventes. Préalablement à l'examen de l'utilisation du CTC comme agent de transformation pour la production de VCM en Inde (voir ci-après), le gouvernement de l'Inde ne jugeait pas utile de tenir des registres pour cette quantité de 48 tonnes PAO. Toutefois, compte tenu des débats sur la conformité vis-à-vis de l'utilisation du CTC comme agent de transformation dans la production de VCM, le Secrétariat supposera que cette quantité pourrait être conservée.

Utilisation de CTC dans la production de VCM

95. Le Secrétariat a découvert qu'un procédé considéré dans la vérification comme une utilisation de matière première était en fait une application d'agent de transformation. La 19^e Réunion des Parties, dans sa décision XIX/15 « Remplacement des tableaux A et A-bis dans les décisions relatives aux agents de transformation », avait adopté de nouvelles applications d'agents de transformation, notamment, au numéro 30, l'utilisation de CTC dans la production de chlorure de vinyle monomère (VCM).

96. Depuis 2004, l'Inde avait traité l'utilisation de CTC dans la production de VCM comme une utilisation de matière première. D'après la décision XIX/15 de la 19^e Réunion des Parties, une telle utilisation aurait dû être traitée comme une application d'agent de transformation, à compter de 2008, une année après la Réunion des Parties. Or, la vérification a continué de traiter la production de VCM comme une application de matière première, selon les tendances établies depuis les premières vérifications. L'utilisation de CTC pour cette application particulière en Inde est indiquée dans le Tableau 3, combinée à d'autres informations relatives à l'incidence de cette consommation supplémentaire sur l'état de conformité à l'Accord.

Tableau 3: Utilisation de CTC comme agent de transformation pour la production de VCM

Année	2007	2008	2009	2010
Stock accumulé depuis 2004 en fin d'année (tm)	403	134	41	41
Utilisation de CTC comme agent de transformation pour la production de VCM (tm)	N/D	81	92	68
CTC détruit (tm)	Information non disponible			
Consommation déclarée (tm)	-942.7	216	27	0
Consommation déclarée (t PAO)	-1037	237.6	29.7	0
Consommation réelle, compte tenu de la production de VCM (tm)	-942.7	297	119	68
Consommation réelle, compte tenu de la production de VCM (t PAO)	-1037	326.7	130.9	74.8
Consommation maximale admissible aux termes de l'Accord (t PAO)	708	268	48	0
Quantité dépassant la « consommation maximale admissible » (t PAO)	0	58.7	82.9	74.8

97. La Banque mondiale avait été avisée de cette observation peu avant la 64^e réunion, à laquelle la vérification avait été soumise initialement. La Banque mondiale a retiré la soumission, au nom de l'Inde, et a resoumis la vérification à la 65^e réunion. La vérification était accompagné d'un document intitulé « Usage du tétrachlorure de carbone pour la fabrication de chlorure de vinyle monomère » de la firme indienne Protech Consultants PVT Ltd., daté de novembre 2005 et adressé au directeur de la Cellule de l'Ozone du ministère de l'Environnement et des Forêts en Inde. Le document décrit l'utilisation de CTC dans la production de VCM, avec des détails sur le procédé de production. Il indique, entre autres, que le CTC utilisé dans la production of VCM est récupéré presque entièrement et envoyé à l'incinérateur avec d'autres composants. Il conclut qu'il n'y a aucune émission de substances organiques dégagées par l'incinérateur et que la destruction et les émissions sont conformes aux normes de l'EPA régissant les émissions atmosphériques. Cette information est antérieure à la décision de la Réunion des Parties sur la reclassification du VCM comme agent de transformation.

98. Le Secrétariat a analysé les informations disponibles et a formulé les observations suivantes :

- a) L'Accord conclu entre le gouvernement de l'Inde et le Comité exécutif stipule, au paragraphe 2 que le Pays convient d'éliminer la consommation et la production de [CTC], selon la définition du Protocole de Montréal, en conformité aux objectifs d'élimination annuelle. À l'article 1^{er}, paragraphe 5, du Protocole de Montréal, la « Production » est définie comme étant la quantité de substances réglementées produites, moins la quantité détruite par des technologies approuvées par les Parties, et moins la quantité utilisée entièrement comme matière première pour la production d'autres produits chimiques, tandis que la « Consommation » est définie comme étant la production de substances réglementées, plus les importations, moins les exportations;
- b) Il semblerait que le CTC est créé systématiquement comme un sous-produit de la production de dichlorure d'éthylène (DCE), selon une fraction qui ne peut être augmentée (ni réduite) à volonté. Le DCE est un produit intermédiaire dans la production de VCM et sa production fait partie intégrante du processus général de production;
- c) Dans sa Décision IV/12, la Réunions des Parties précise que « les quantités peu importantes de substances réglementées provenant de la production fortuite ou accessoire au cours du processus de fabrication, des produits de départ qui n'ont pas réagi ou de leur utilisation comme agents du processus de fabrication présents dans des substances chimiques sous forme d'impuretés à l'état de traces, ou qui sont émises durant la

fabrication ou la manipulation du produit seront considérées comme n'entrant pas dans le champ d'application de la définition de la substance réglementée figurant au paragraphe 4 de l'article premier du Protocole de Montréal ». Cette décision pourrait s'appliquer à la teneur de CTC dans le DCE;

- d) Le CTC est ajouté comme agent de transformation au processus pour augmenter sa teneur et le faire passer de sous-produit de la production de DCE à un niveau plus élevé afin de faciliter les réactions chimiques subséquentes;
- e) Un mélange de CTC et d'autres substances est ensuite retiré du processus et détruit;
- f) On pourrait en conclure que, dans le cas où une quantité égale ou supérieure de CTC est détruite par rapport à la quantité de CTC ajouté comme agent de transformation, et que sa destruction répond aux dispositions du Protocole de Montréal,
 - i) Il y a eu utilisation de CTC comme agent de transformation ;
 - ii) Compte tenu de la définition de la production, et en admettant une déduction des quantités détruites, le niveau général de production pourrait être négatif, ce qui compenserait la valeur de la consommation selon la définition ci-dessus ;
 - iii) Si l'Inde réattribuait l'utilisation des stocks accumulés pour couvrir l'excédent de consommation, elle pourrait être considérée comme étant en conformité avec l'Accord pour 2008. Par contre, les quantités des stocks accumulés ne suffiraient pas à couvrir les excédents de consommation pour 2009 et 2010;
 - iv) Une fois déterminées les quantités détruites, et compte tenu des stocks accumulés précédemment disponibles, l'Inde pourrait s'avérer être en conformité avec l'Accord, ou les écarts pourraient être beaucoup plus faibles qu'ils ne le semblent actuellement.

99. Suite à ces observations, le Secrétariat constate qu'il y a eu utilisation de CTC comme agent de transformation, déterminée par le type d'application et la définition correspondante de la Réunion des Parties, et non pas pour tout traitement ultérieur. Ce traitement du CTC, incluant sa destruction, n'est pas pertinent à la question de savoir s'il est utilisé comme agent de transformation. Toutefois, étant donné la définition de la production, qui admet la déduction des quantités détruites, la valeur générale de la production de CTC pourrait être nulle, voire négative, ce qui donnerait une valeur de consommation réduite en conséquence, d'après les définitions ci-dessus. Sur la base de ces éléments, le Secrétariat a demandé à la Banque mondiale des informations supplémentaires pour déterminer si l'Inde est ou pourrait être en conformité avec l'Accord. Les informations demandées étaient les suivantes.

- a) Les quantités de CTC ou de mélange de CTC détruites, et leur composition;
- b) La production annuelle de VCM, ainsi que la teneur de CTC dans les différentes étapes du processus; et
- c) Les documents certifiant ou confirmant la conformité des installations de destruction aux dispositions pertinentes du Protocole de Montréal.

100. La Banque mondiale a donné la réponse suivante : à son avis, toutes traces de CTC dans le produit final de VCM seraient couvertes par les éclaircissements fournis par la Réunion des Parties dans

la décision IV/12 concernant les quantités peu importantes, citée au paragraphe 16 c) ci-dessus; cette question dépasse la portée du rapport de vérification; répondre à aux questions du Secrétariat serait aller au-delà du mandat de la Banque mondiale. La Banque mondiale signale par ailleurs qu'il semble ne pas y avoir d'émission de CTC puisque tout ce qui est récupéré du processus est détruit en totalité et les impuretés dans le produit ne sauraient être considérées comme des substances réglementées. La Banque mondiale estime en conséquence que le rapport de vérification a répondu aux exigences du Comité exécutif. Elle signale en outre qu'elle n'a pas pour mandat de vérifier le processus, puisque l'entreprise visée ne faisait pas partie du plan sectoriel du CTC, et qu'il revenait à l'Inde et aux Parties de décider s'il s'agissait d'une application d'agent de transformation. La Banque mondiale propose donc de renvoyer la question aux Parties, s'il y a lieu, pour permettre au Groupe de l'évaluation technique et économique (TEAP) d'entreprendre toute analyse nécessaire.

101. Le Secrétariat accepte l'argument de la Banque mondiale concernant le rapport de vérification et son exhaustivité, dans la mesure où le rapport comprenait toutes les informations requises. Pour ce qui est de la décision de la Réunion des Parties, il est évident que l'utilisation du CTC dans la production de VCM est une application d'agent de transformation et que l'utilisation correspondante de CTC devra être ajoutée à la consommation de CTC de l'Inde. La Banque mondiale n'étant pas en mesure d'indiquer si une quantité connexe avait été détruite, il n'est actuellement pas possible de déterminer si cette consommation était compensée par une quantité similaire de CTC détruite. Le Secrétariat est donc d'avis qu'en l'absence d'autres informations, il y a lieu de conclure que l'Inde n'était pas en conformité aux dispositions de l'Accord durant les années 2008 à 2010.

102. Des délibérations ont été tenues en marge de la 64^e réunion du Comité exécutif, concernant la conformité de l'Inde avec l'Accord, compte tenu de son utilisation de CTC pour produire du VCM, auxquelles ont participé la Banque mondiale, plusieurs membres du Comité exécutif, ainsi que des membres de la délégation de l'Inde et du Secrétariat. Durant les discussions, il a été suggéré que le gouvernement de l'Inde examine avec le fabricant de VCM l'utilisation continue du CTC comme agent de transformation. Les informations fournies par la Banque mondiale à la réunion n'indiquaient pas si des mesures ont été prises à cet effet.

Questions diverses liées à la vérification

103. Le Secrétariat a demandé d'autres informations sur la réduction des installations de stockage de CTC et les évaluateurs visités durant la vérification de 2010, comparativement à 2009, et sur le fait qu'un producteur de di-fluorobenzophénone (DBBP) qui utilisait le CTC comme matière première avait été visité durant la vérification de 2009, mais non en 2010. La Banque mondiale a expliqué que le producteur de DBBP en question est Navin Fluorine, qu'il n'a pas produit de DBBP en 2010 et qu'il a confirmé verbalement qu'il ne prévoyait pas d'en produire durant les années subséquentes. C'est pourquoi la Banque mondiale a enlevé toute référence à une visite auprès d'un producteur de DBBP. De fait, l'équipe de vérification s'était rendue auprès de Navin Fluorine, parce que l'entreprise produit également des CFC. Concernant les installations de stockage, la Banque mondiale a indiqué que, durant les premières années, le CTC à Kandla était stocké à quatre emplacements; il s'agissait d'un entreposage provisoire offert par une partie externe au nom des propriétaires de CTC, à partir du moment où la substance est déchargée des bateaux jusqu'au moment où elle est utilisée, ce qui incluait des additions et des enlèvements multiples aux mêmes installations durant l'année; toutefois, le propriétaire des installations de stockage n'est pas propriétaire du CTC qui y est entreposé. Une de ces installations de stockage n'avait pas de stock de clôture à la fin de 2009 ni de contrat d'entreposage avec aucun des propriétaires de CTC, et elle n'a donc pas été vérifiée. En 2010, toutes les quantités de CTC importées étaient entreposées chez un seul propriétaire d'installations de stockage, les deux autres compagnies d'entreposage ayant simplement remis leurs stocks d'ouverture aux propriétaires respectifs, ce qui explique l'absence de stock de clôture au 31 décembre 2010.

Activités restantes

104. Pour l'année 2010, la Banque mondiale avait indiqué à la 61^e réunion qu'elle allait concentrer ses travaux sur la surveillance post-élimination et le renforcement des capacités des autorités locales de surveillance, ainsi que la supervision des importations et de la production. La Banque mondiale avait indiqué par ailleurs qu'elle planifiait le soutien aux entreprises précédemment non identifiées et à la finalisation des programmes. Sur cette base, le Comité exécutif avait approuvé le plan de mise en œuvre dans sa décision 61/18, et a demandé des rapports. En réponse à une lettre du Chef du Secrétariat sur des problèmes de rapport d'avancement des projets exécutés par la Banque mondiale, celle-ci avait indiqué que, pour ce projet particulier, les travaux dans le secteur de la consommation étaient terminés, sauf pour un nombre limité d'unités. La Banque mondiale a annoncé que l'activité d'assistance technique a été prorogée au-delà de sa date de clôture initiale de septembre 2010 à décembre 2012. La Cellule de l'Ozone allait mettre au point un plan stratégique détaillé d'assistance technique et d'activités visant divers groupes de substances appauvrissant la couche d'ozone, dont les HCFC. Afin d'appuyer l'exécution des activités d'assistance technique à travers le pays, la Cellule de l'Ozone est en discussion avec la Banque mondiale et le PNUE, pour déterminer s'il est possible d'adopter officiellement des arrangements similaires à ceux de la production de CFC, selon lesquels le PNUE aidera la Cellule de l'Ozone à mettre en œuvre la plupart des activités de renforcement des capacités. Le Secrétariat a fait savoir que ces informations, reprises ici en totalité, ne répondaient pas aux dispositions de la décision 61/18 concernant les rapports de mise en œuvre pour l'année 2010 et l'indication de toutes modifications importantes des activités prévues approuvées à la 61^e réunion; le Secrétariat a demandé à la Banque mondiale de soumettre un rapport de mise en œuvre et, s'il y a lieu, une révision des activités prévues, à la 66^e réunion.

Recommandation du Secrétariat

105. Le Secrétariat recommande au Comité exécutif de déterminer s'il convient d'adopter les recommandations ci-après :

- a) Prendre note de la présentation d'une vérification de la production et de la consommation de CTC en Inde pour l'année 2010;
- b) Prendre note que, dans le cadre de la vérification, l'utilisation du CTC pour la production de VCM avait été classée comme application de matière première depuis le début de l'année 2008, alors qu'il a été convenu par les Parties qu'il s'agissait d'une application d'agent de transformation;
- c) Demander à la Banque mondiale d'inviter le gouvernement de l'Inde à mettre à jour en conséquence les données de consommation de CTC communiquées au titre de l'Article 7 du Protocole de Montréal au Secrétariat de l'ozone pour les années 2008 à 2010;
- d) Demander à la Banque mondiale de déterminer, en coordination avec le gouvernement de l'Inde, dans quelle mesure les quantités de CTC détruites compenseraient les quantités de CTC utilisées comme agent de transformation, et de soumettre un rapport connexe, au plus tard huit semaines avant la 66^e réunion du Comité exécutif;
- e) Demander à la Banque mondiale de soumettre un rapport de mise en œuvre pour l'année 2010, à temps pour la 66^e réunion du Comité exécutif, en incluant dans la soumission toute révision nécessaire au plan de mise en œuvre approuvé à la 61^e réunion;

- f) Demander au Secrétariat d'informer le Comité exécutif à sa 66^e réunion des progrès réalisés, sous la rubrique « Exigences particulières en matière de compte rendu ».

IV. PROJETS DE DÉMONSTRATION ET D'INVESTISSEMENT PORTANT SUR LES HCFC

106. Dans le cadre de tous les projets de démonstration et d'investissement portant sur les HCFC qui ont été approuvés indépendamment d'un PGEH, le Comité exécutif a demandé aux agences bilatérales et/ou d'exécution concernées de fournir au Secrétariat des données précises sur les surcoûts d'investissement et les surcoûts d'exploitation ainsi que des données utiles sur l'application des technologies, conformément aux objectifs de la décision 55/43(b). En conséquence, le Secrétariat a demandé la soumission des rapports en souffrance sur les projets de démonstration et d'investissement portant sur les HCFC approuvés jusqu'à présent. Les gouvernements du Japon et d'Italie, le PNUD et l'ONUDI ont soumis de courts rapports sur l'état actuel de la mise en œuvre des projets figurant dans le tableau ci-dessous.

Pays	Agence	Projet/ décision d'approbation
Algérie	ONUDI	Élimination du HCFC-141b chez Cristor (mousse pour équipement de réfrigération domestique) (décision 62/30)
Argentine	ONUDI/ Italie	Élimination du HCFC-22 dans le secteur de fabrication des équipements de réfrigération et climatisation (décision 61/34)
Chine	ONUDI	Élimination du HCFC-22 dans la fabrication des équipements de réfrigération et climatisation chez Midea et conversion des compresseurs des équipements de réfrigération et climatisation chez Meizhi (décision 61/35)
Colombie	PNUD	Élimination du HCFC pour passer aux hydrocarbures chez Mabe Colombia, Industrias Haceb, Challenger et Indusel S.A. (décision 60/30)
Croatie	Italie	Élimination du HCFC-141b chez Poli Mix (décision 60/31)
Égypte	PNUD	Conversion pour passer du HCFC-141b au formiate de méthyle dans la fabrication de mousse de polyuréthane à pulvériser chez Specialized Engineering Contracting Co. (décision 62/32)
Égypte	PNUD	Conversion pour passer du HCFC-141b au n-pentane dans la fabrication de panneaux de mousse de polyuréthane rigide isolante chez MOG for Engineering and Industry (décision 62/32)
Égypte	PNUD	Conversion pour passer du HCFC-141b au formiate de méthyle dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide isolante pour des chauffe-eau chez Fresh Electric for Home Appliances (décision 62/32)
Égypte	PNUD	Conversion pour passer du HCFC-141b au n-pentane dans la fabrication de panneaux de mousse de polyuréthane rigide isolante chez Cairo Foam (décision 62/32)
Jordanie	ONUDI	Élimination du HCFC-22 et HCFC-141b chez Petra Co. (décision 60/41)
Mexique	PNUD	Élimination du HCFC-141b chez Mabe Mexico (décision 59/34)
Pakistan	ONUDI	Élimination du HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane chez United Refrigeration, HNR, Varioline Intercool, Shadman Electronics et Dawlance (décision 60/32)
Philippines	ONUDI/Japon	Plan sectoriel pour l'élimination du HCFC-141b dans le secteur des mousses (décision 62/34)

107. Bien que la mise en œuvre des projets énumérés dans le tableau ci-dessus soient en cours, des informations détaillées sur les coûts réels des équipements achetés ne sont pas encore disponibles. Ainsi, les données relatives aux surcoûts d'investissement ne seront disponibles qu'en 2012 lorsque les processus d'acquisition seront achevés, tandis que les données sur les surcoûts d'exploitation et les technologies ne seront disponibles qu'une fois les conversions réalisées. Du fait de cette situation, le Secrétariat demandera régulièrement aux agences bilatérales et/ou d'exécution concernées les informations détaillées requises conformément aux objectifs de la décision 55/43(b).

108. En plus des courts rapports sur les projets sur les HCFC énumérés dans le tableau ci-dessus, la Banque mondiale a soumis trois rapports périodiques détaillés sur les projets suivants sur les HCFC en Chine :

- a) Démonstration de conversion pour passer des polyols prémélangés à base de HCFC-141b à ceux à base de cyclopentane dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide chez Guangdong Wanhua Rongwei Polyurethane Co. Ltd. Ce rapport comprend aussi une demande de changement de l'une des entreprises de mousse en aval approuvé dans le projet initial ;
- b) Conversion pour passer de la mousse de polyuréthane à pulvériser à base de HCFC-141b à celle à base de HFC 245fa chez Harbin Tianshuo Building Materials Co. Ltd. ; et
- c) Conversion de la composante mousse de Jiangsu Huaiyin Huihuang Solar Co., Ltd., pour passer du HCFC-141b au cyclopentane.

Chine : Rapport périodique sur la démonstration de conversion pour passer des polyols prémélangés à base de HCFC-141b à ceux à base de cyclopentane dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide chez Guangdong Wanhua Rongwei Polyurethane Co. Ltd. (Banque mondiale)

109. La Banque mondiale a soumis à la 65^e réunion un rapport périodique sur la conversion pour passer des polyols prémélangés à base de HCFC-141b à ceux à base de cyclopentane dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide chez Guangdong Wanhua Rongwei Polyurethane Co., Ltd. (WHRW).

110. Le projet a été approuvé à la 59^e réunion pour un coût total de 1 214 936 \$US plus coûts d'appui d'agence de 91 120 \$US afin de démontrer la faisabilité du prémélange de polyol avec du cyclopentane et de fournir ce polyol prémélangé aux producteurs de mousse et de tester cette approche dans quatre entreprises productrices de mousse en aval. Le financement de la phase II du projet d'un montant de 635 275 \$US a été débloqué à la 63^e réunion sur la base d'un rapport sur la sécurité et la faisabilité technique du projet présenté par la Banque mondiale.

Rapport périodique

111. Après le processus d'appel d'offres public, WHRW a acheté les équipements (matériel de prémélange, citerne d'entreposage et transformations électriques et architectoniques) auprès de quatre différents fournisseurs et a achevé en août 2011 la conversion de l'entreprise en accord avec les règles de sécurité. Le bureau local de lutte contre l'incendie et l'Agence de protection environnementale ont inspecté et approuvé les installations de sécurité de l'entreprise. WHRW a ensuite commencé les essais et, en septembre 2011, fournissait du polyol prémélangé à base de cyclopentane à l'une des entreprises en aval, Zhongshan Minea. Cette dernière avait acheté et mis en place des équipements pour la production de mousse, achevé les travaux de construction afférents et avait reçu l'approbation du bureau local de lutte contre l'incendie après inspection, ce qui lui a permis de commencer ses essais en septembre 2011. Ses deux distributeurs de mousse ont été remplacés et seront détruits en novembre 2011.

Proposition de changement d'une entreprise en aval

112. L'une des entreprises en aval, Zhongshan Jinli Refrigeration Equipment Manufacturing Co., Ltd. (Zhongshan Jinli), a demandé en juillet 2011 à se retirer du projet de démonstration étant donné qu'elle devait se relocaliser dans l'avenir et que la conversion n'était donc pas rentable à l'heure actuelle. WHRW a suggéré pour la remplacer dans la phase II l'un de ses clients, Guangdong Vanward New Electric Co., Ltd (Guangdong Vanward), y compris sa filiale Foshan Gaoming Vanward Electric Co. (Foshan). Guangdong Vanward, une entreprise à capitaux locaux, située à Foshan, dans le district de Shunde, est l'un des plus grands fabricants de chauffe-eau et de stérilisateurs électriques. En 2008 Guangdong Vanward a fabriqué 205 000 appareils de désinfection (stérilisateurs) pour cuisine et 41 500 chauffe-eau avec une consommation totale de 8,20 MT (0,90 tonnes PAO) de HCFC-141b. En 2010, sa production a augmenté, passant respectivement à 253 000 et 573 000 appareils, avec une consommation totale de 72,84 TM (8,01 tonnes PAO) de HCFC-141b. Le projet propose de remplacer les deux machines de moussage actuellement en fonctionnement par une nouvelle machine, ceci pour le même niveau de financement que celui précédemment approuvé pour Zhongshan Jinli.

Observations du Secrétariat

Changement d'entreprise

113. Le Secrétariat a noté que Zhongshan Jinli avait fait la demande de se retirer du projet de démonstration en juillet 2011, invoquant que le terrain actuellement occupé par l'entreprise devait devenir à une vocation commerciale et abandonner sa vocation industrielle, entraînant une relocalisation de l'entreprise. La Banque mondiale a informé le Secrétariat que la chaîne existante de moussage sera réinstallée dans le nouveau site de l'entreprise. Un contrat portant sur l'élimination du HCFC, basée sur la consommation initialement enregistrée pour le projet de démonstration, sera signé avec Zhongshan Jinli lorsque cette entreprise reprendra la production dans ses nouveaux locaux. Le Bureau de la Coopération économique avec l'étranger (FECO) discutera avec l'entreprise de la possibilité que les nouvelles installations soient conçues pour l'utilisation de polyols prémélangés à base d'hydrocarbures.

114. Le Secrétariat a demandé à savoir si Foshan, la filiale, serait également convertie à la technologie des prémélanges à base d'hydrocarbures. La Banque mondiale a expliqué que Guangdong Vanward est à la tête d'un groupe de sociétés et que ses équipements de moussage pour la fabrication de chauffe-eau et dispositifs de désinfection pour les cuisines (stérilisateurs) avaient été transférés dans sa filiale, Foshan. De plus, Foshan possède une autre machine à haute pression pour la production de mousse achetée en 2009 (après la date limite du 21 septembre 2007) pour laquelle aucun finalement n'est demandé ; ni la société mère ni sa filiale n'utilisera de HCFC-141b après l'achèvement du projet de démonstration.

115. Le Secrétariat a souligné que la conversion de Guangdong Vanward entraînera l'élimination de 72,84 TM (8,01 tonnes PAO), quantité supérieure aux 7,93 TM (0,87 tonne PAO) de HCFC-141b consommées par l'entreprise initiale, Zhongshan Jinli, au moment de la préparation du projet. La Banque mondiale a avancé que la qualité de HCFC-141b éliminée résultant de la conversion devrait être basée sur la consommation de 2008 (8,2 TM) et non pas sur celle de 2010 aux fins d'harmonisation avec l'autre entreprise en aval. Toutefois, une fois le projet achevé, l'entreprise éliminera complètement sa consommation de HCFC-141b.

Consommation de HCFC

116. Il a été noté que depuis la préparation du projet de démonstration, la production des formulations de polyols à base de HCFC-141b avait augmenté, passant de 1 820 TM (2008) à 4 021 TM (2011) avec une augmentation correspondante de la consommation de HCFC-141b passant de 364,67 TM à

928,96 TM. En réponse à une demande d'indication des niveaux de production prévus jusqu'à ce que le HCFC-141b soit éliminé, la Banque mondiale a fait savoir qu'il était difficile de fournir ce genre d'estimations avant la préparation du plan sectoriel de production de HCFC. L'agence a également indiqué, qu'en raison des coûts d'investissement de départ et du coût supplémentaire des polyols prémélangés à base d'hydrocarbures pour les entreprises en aval, WHRH risque d'éprouver des difficultés à les faire adopter par les entreprises de l'ensemble du secteur industriel et continuera à vendre des polyols prémélangés à base de HCFC-141b jusqu'à l'élimination complète du HCFC-141b d'ici à 2020-2025. Toutefois, ceci sera seulement confirmé une fois le projet de démonstration achevé.

117. La consommation de HCFC-141b de l'une des entreprises, Zhongshan Minea, est passé de 15,99 TM au moment de la préparation du projet à 65,88 TM en 2010. La Banque mondiale a expliqué que les entreprises sélectionnées pour les démonstrations de projet sont des chefs de files de différents sous-secteurs et que leur part de marché s'est accrue au cours des trois dernières années. Une fois le projet réalisé, Zhongshan Minea éliminera complètement sa consommation de HCFC-141b. Sur la question de savoir si WHRW fournira des polyols prémélangés à base d'hydrocarbures à d'autres clients en aval, la Banque mondiale a répondu qu'il est dans l'intérêt de l'entreprise d'introduire les polyols à base d'hydrocarbures auprès de tous ses clients, même si cela se fera essentiellement dans les sous-secteurs couverts par le Plan sectoriel des mousses pour la Chine et auprès des clients situés dans le sud de la Chine du fait des coûts de transport et de la concurrence des autres fournisseurs de polyol.

Coûts d'investissement

118. À la suite d'une demande du Secrétariat d'informations plus détaillées sur les spécifications techniques et les coûts des principaux dispositifs d'équipement achetés pour l'introduction des technologies de remplacement dans la société de formulation et dans les entreprises de mousse en aval, la Banque mondiale a informé le Secrétariat que le FECO fournira des informations basées sur les spécifications utilisées pour le processus d'appel d'offres.

Coûts d'exploitation

119. Le Secrétariat a noté que le prix des polyols à base d'hydrocarbures était de 0,32 US\$/kg plus élevé que celui des polyols à base de HCFC-141b. Il a demandé si une diminution du prix des polyols à base d'hydrocarbures était attendue en cas de production plus massive. Dans le cas de Zhongshan Minea, la fabrication de mousse avec des polyols à base d'hydrocarbures était de presque 13 % plus chère que celle à base de HCFC-141b, ce qui risque d'entraîner une infaisabilité au plan économique du fait de la forte concurrence au sein des entreprises fabriquant des produits similaires. En outre, les polyols à base d'hydrocarbures sont transportés conformément à la réglementation du transport des substances inflammables, entraînant des coûts plus élevés. La Banque mondiale a répondu que, du fait de l'utilisation déjà en cours du cyclopentane par les plus grandes entreprises de fabrication de réfrigérateurs ménagers en Chine, la consommation de cette substance est déjà importante et il n'est pas prévu que l'élimination du HCFC-141b aura un effet sur son coût. De plus, une demande accrue de polyols prémélangés par un plus nombre d'entreprises peut conduire à une augmentation du prix. La Banque mondiale était d'accord avec les inquiétudes exprimées par le Secrétariat et a attiré l'attention sur l'interdiction du Plan sectoriel des mousses de l'utilisation du HCFC-141b dans des sous-secteurs spécifiques afin d'éviter la concurrence déloyale.

Diffusion des résultats

120. En réponse à la question de savoir comment les résultats du projet de démonstration seront diffusés aux niveaux local, régional et mondial, la Banque mondiale a expliqué que le FECO utilisera des ateliers nationaux, du matériel d'information (Plan sectoriel des mousses) et des réunions de réseau pour

diffuser les résultats et les expériences acquises dans la mise en œuvre du projet de démonstration et utilisera également des contrats avec des entreprises pour les informer sur les coûts et les avantages de la technologie. Des questions telles que des coûts d'exploitation plus élevés en relation avec l'introduction de technologies de remplacement, en particulier celle des prémélanges à base d'hydrocarbures, seront discutées avec toutes les parties prenantes engagées dans la mise en œuvre du Plan sectoriel des mousses récemment approuvé. De surcroît, un rapport final des résultats du projet de démonstrations sera préparé pour le Comité exécutif.

Recommandation du Secrétariat

121. Le Comité exécutif pourrait envisager :

- a) De prendre note du rapport périodique sur la conversion pour passer des polyols prémélangés à base de HCFC-141b à ceux à base de cyclopentane dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide chez Guangdong Wanhua Rongwei Polyurethane Co., Ltd. soumis par la Banque mondiale ;
- b) D'approuver la demande de remplacement de Zhongshan Jinli Refrigeration Equipment Manufacturing Co., Ltd, entreprise en aval, par Guangdong Vanward New Electric Co., Ltd., comme l'a demandé le gouvernement de la Chine ;
- c) De demander au gouvernement de la Chine et à la Banque mondiale de soumettre au Comité exécutif un rapport périodique final une fois le projet de démonstration, notamment la conversion des quatre entreprises de mousse en aval, achevé.

Chine : Rapport périodique sur la conversion pour passer de la mousse de polyuréthane à pulvériser à base de HCFC-141b à celle à base de HFC 245fa chez Harbin Tianshuo Building Materials Co. Ltd. (Banque mondiale)

122. La Banque mondiale a soumis à la 65^e réunion un rapport périodique sur la conversion pour passer de la mousse de polyuréthane à pulvériser à base de HCFC-141b à celle à base de HFC 245fa chez Harbin Tianshuo Building Materials Co. Ltd. (Harbin Tianshuo), projet approuvé à la 59^e réunion pour un coût total de 193 808 \$US plus coûts d'appui d'agence de 14 536 \$US pour la Banque mondiale. Lors de l'approbation du projet, il avait été demandé au gouvernement de la Chine et à la Banque mondiale, entre autres, d'identifier et d'explorer la faisabilité d'une technologie de remplacement à plus faible PRG pour le plan sectoriel des mousses (décision 59/29).

Rapport périodique

123. En mars 2010, le FECO a organisé un atelier pour Harbin Tianshuo sur les réglementations d'acquisition, la gestion financière et les exigences de sécurité en relation avec la conversion de l'usine, et a signé un contrat avec l'entreprise en avril 2010 après l'examen de son plan de mise en œuvre. Harbin Tianshuo a acheté les équipement par le biais d'un processus d'appel d'offres public, notamment une machine de prémélange/citerne de stockage de prémélange à base de HCFC-245fa, une pompe de distribution et un système de conduits, une citerne pour polyols et une machine de refroidissement. En août 2011, la machine de prémélange était installée à Liaoning Tiansuo High-tech, l'une des filiales de Harbin Tianshuo située plus près de ses clients. Les essais étaient programmés pour début octobre 2011. Après les essais, l'entreprise fournira au FECO des données de comparaison sur le HCFC-141b et le HFC-245fa.

124. Les surcoûts d'investissement pour le projet s'élèvent à 107 800 \$US, dont 88 000 \$US provenant du Fonds multilatéral et 19 800 \$US de fonds de contrepartie pour une partie des coûts de la machine de prémélange et de la citerne.

Observations du Secrétariat

125. Répondant à la demande d'informations plus détaillées sur les équipements achetés, la Banque mondiale a informé le Secrétariat que le FECO fournira des informations basées sur les spécifications utilisées pour le processus d'appel d'offres, c.-à-d. la même chose que pour le projet WHRW (tel qu'expliqué ci-dessus).

126. Au sujet des inquiétudes exprimées sur la durabilité à long terme de la technologie, sachant que les coûts d'exploitation annuels ont augmenté de 105 508 \$US sur la base de la formulation à base de HFC-245fa proposée, la Banque mondiale a expliqué que l'entreprise et les experts sur les mousses examinent la possibilité d'autres formulations utilisant de plus faibles quantités de HFC-245fa. De plus, le HFC-245fa reste soumis jusqu'en juillet 2015 à un brevet détenu par les États-Unis et aucun changement de prix n'est donc prévu avant cette date. Après avoir reçu les observations de la Banque mondiale, le Secrétariat a pris note d'un rapport indiquant que Honeywell (le développeur du HFC-245fa) et Sinochem sont en train d'envisager une joint venture pour produire et vendre du HFC-245fa en Chine. La Banque mondiale a fait savoir au Secrétariat que la production de HFC-245fa est estimée pouvoir démarrer en 2014, bien qu'on ne prévoie pas une réduction des prix du HFC-245fa du fait des coûts élevés d'investissement et des matières premières.

127. En réponse à la question de savoir comment les résultats du projet de démonstration seront diffusés aux niveaux local, régional et mondial, la Banque mondiale a expliqué que l'approche serait la même que pour le projet WHRW (mentionnée plus haut).

Recommandation du Secrétariat

128. Le Comité exécutif pourrait envisager :

- a) De prendre note du rapport périodique sur le projet de conversion pour passer de la mousse de polyuréthane à pulvériser à base de HCFC-141b à celle à base de HFC 245fa chez Harbin Tianshuo Building Materials Co. présenté par la Banque mondiale ; et
- b) De demander au gouvernement de la Chine et à la Banque mondiale de soumettre un rapport périodique final une fois le projet de démonstration achevé.

Chine : Rapport périodique sur la conversion de la composante mousse de Jiangsu Huaiyin Huihuang Solar Co., Ltd., pour passer du HCFC-141b au cyclopentane (Banque mondiale)

129. La Banque mondiale a soumis à la 65^e réunion un rapport périodique sur la conversion de la composante mousse de Jiangsu Huaiyin Huihuang Solar Co., Ltd. (Huihuang) pour passer du HCFC-141b au cyclopentane. Le projet a pour objectif de faire la démonstration de l'utilisation du cyclopentane dans la production de mousse isolante pour des chauffe-eau solaires et éliminer 46,71 TM (5,14 tonnes PAO) de HCFC-141b. Le projet a été approuvé à la 59^e réunion pour un montant total de 786 668 \$US, plus coûts d'appui d'agence de 59 000 \$US pour la Banque mondiale (décision 59/30).

Rapport périodique

130. En mars 2010, le FECO a organisé un atelier pour Huihuang sur les réglementations d'acquisition, la gestion financière et les exigences de sécurité en relation avec la conversion de l'usine. Après un processus d'appel d'offres public, Huihuang a mené à bien en août 2011 l'acquisition et l'installation d'une citerne d'entreposage du cyclopentane, d'un distributeur de mousse, d'un dispositif de prémélange et des équipements de sécurité afférents et réalisé des transformations structurelles. Le bureau local de lutte contre l'incendie a approuvé la conversion de l'usine ; les essais ont commencé en septembre 2011 et seront achevés d'ici novembre 2011. Les trois distributeurs de mousse qui faisaient partie de l'équipement de base seront détruits en janvier 2012.

131. Les surcoûts d'investissement pour le projet s'élèvent à 786 668 \$US dont 511 488 \$US provenant du Fonds multilatéral et 78 125 \$US étant des fonds de contrepartie. Ces derniers ont servi à acheter un dispositif d'extinction d'incendie à gaz à base de HFC-227ea (18 750 \$US) conforme aux normes de sécurité et des équipements pour accroître la capacité énergétique (59 375 \$US).

Observations du Secrétariat

132. Le Secrétariat a noté que depuis le moment de la préparation du projet de démonstration la consommation de HCFC-141b avait augmenté, passant de 46,71 TM (5,14 tonnes PAO) en 2008 à 199,50 TM (21,95 tonnes PAO) en 2011. La Banque mondiale a confirmé que ces chiffres reflétaient la croissance de ce secteur dans toute la Chine et l'existence au niveau des provinces et du pays d'une politique encourageant l'utilisation de chauffe-eau solaires pour réduire la consommation d'énergie. La Banque a également noté que la consommation de HCFC-141b en 2011 doit toujours être vérifiée et confirmée par le FECO.

133. Répondant à la demande d'informations plus détaillées sur les équipements achetés, la Banque mondiale a informé le Secrétariat que le FECO fournira plus d'informations basées sur les spécifications utilisées pour le processus d'appel d'offres, c.-à-d. la même chose que pour le projet WHRW (tel qu'expliqué ci-dessus).

134. Il a été noté que la formulation de mousse à base de cyclopentane développée pour le projet de démonstration était similaire à celle d'autres projets de démonstration en Chine (à savoir pour WHRW). On aurait pu s'attendre à ce que différentes formulations de polyols à base d'hydrocarbures soient mises à l'essai dans le cadre du projet de démonstration afin de pouvoir sélectionner ce qui serait le plus faisable au plan technique et le plus viable au plan économique. La Banque mondiale a convenu que deux entreprises, Zhongshan Minea Electrical Appliance Co. et Jiangsu Huaiyin Huihuang, pourraient par la suite avoir des formulations différentes. En effet, Jiangsu Huaiyin, n'ayant pas d'expérience de la production de mousse avec polyols à base d'hydrocarbures, commencera par des essais pour obtenir une formulation de base qui sera ensuite au fil du temps ajustée selon les résultats.

135. Au sujet des inquiétudes exprimées sur la durabilité à long terme de la technologie, sachant que les coûts d'exploitation annuels ont augmenté de 107 286 \$US, la Banque mondiale a expliqué que, dans le cadre du Plan sectoriel des mousses, un plus grand nombre de sociétés de formulation seront converties pour produire des polyols à base d'hydrocarbures afin d'approvisionner les petites et les moyennes entreprises (PME) mais qu'une augmentation de l'approvisionnement ne signifiait pas pour autant la réduction des prix des polyols prémélangés à base d'hydrocarbures. Le cas de Zhongshan Minea montre qu'il existe des coûts inhérents associés à cette technologie (par exemple transport, densité accrue) et la durabilité à long terme dépendra de l'amélioration du processus de production afin de réduire les coûts ou de les reporter sur les consommateurs.

136. En réponse à la question de savoir comment les résultats du projet de démonstration seront diffusés aux niveaux local, régional et mondial, la Banque mondiale a expliqué que l'approche serait la même que pour le projet WHRW (telle que mentionné plus haut).

Recommandation du Secrétariat

137. Le Comité exécutif pourrait envisager :

- a) De prendre note du rapport périodique sur la conversion de la composante mousse de Jiangsu Huaiyin Huihuang Solar Co., Ltd. (Huihuang) pour passer du HCFC-141b au cyclopentane présenté par la Banque mondiale ; et
- b) De demander au gouvernement de la Chine et à la Banque mondiale de soumettre un rapport périodique final une fois le projet de démonstration achevé.

Annexe I